



COMMUNE DES HAUTS DE BIENNE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 19 DECEMBRE 2024

Délibération n° 2024 / 085	
Nombre de délégués titulaires en exercice : 32	<u>Ont assisté à la séance</u> : PETIT Laurent, LAROCHE Jacqueline, DELACROIX Claude, CHHIV-TEP Chey-Rithy, VILLEDIEU Florent, LAMY-AU-ROUSSEAU Eric, PARIS Eric, BOIVIN Christiane, CAMELIN Christian, BUSSOD Frédéric, GAY André, DANREZ Michel, LACROIX Elisabeth, PINARD Isabelle, CRESTIN-BILLET Catherine, THEVENIN Gérard, BUFFARD François, CALDAS Roger, DA CUNHA Isabel, CHAVERIAT Christophe, POUSSIN Virginie <u>Excusés avec pouvoir</u> : ANAYA Laurence (pouvoir à CAMELIN Christian), KURT Muzzafer (pouvoir à CALDAS Roger), BUHR Nathalie (pouvoir à LAMY-AU-ROUSSEAU Eric), BOCQUET Sylvie (pouvoir à BOIVIN Christiane), MILLET Nathalie (pouvoir à BUSSOD Frédéric) <u>Absents</u> : OTRIO Roseline, LUZERNE Sylvain, BEAUD Sylvie, MOUTA Manuel, LEDRU Aurélie, CHIARI Emmanuelle
Nombre de délégués, ayant droit de vote, présents, excusés avec pouvoir : 21 présents	
5 excusés avec pouvoir	
6 absents	
Nombre de votants : 26	
<u>Date de convocation</u> : 13/12/2024	
<u>Objet</u> : Approbation du Procès-Verbal du conseil municipal en date du 30 septembre 2024	<u>Président de séance</u> : Laurent PETIT <u>Secrétaire de séance</u> : Chey-Rithy CHHIV-TEP

M. le Maire demande à ses collègues de bien vouloir formuler leurs éventuelles remarques sur le procès-verbal de séance du Conseil Municipal qui a eu lieu le 30 septembre 2024.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **APPROUVE** le compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 30 septembre 2024.

La présente délibération est rendue exécutoire du fait de sa transmission électronique en sous-préfecture le 06/01/2025.

AFFICHÉE, le 06/01/2025

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire

SIGNÉ

Laurent PETIT



COMMUNE DES HAUTS DE BIENNE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 19 DECEMBRE 2024

Délibération n° 2024 / 086	
Nombre de délégués titulaires en exercice : 32	<p><u>Ont assisté à la séance</u> : PETIT Laurent, LAROCHE Jacqueline, DELACROIX Claude, CHHIV-TEP Chey-Rithy, VILLEDIEU Florent, LAMY-AU-ROUSSEAU Eric, PARIS Eric, BOIVIN Christiane, CAMELIN Christian, BUSSOD Frédéric, GAY André, DANREZ Michel, LACROIX Elisabeth, PINARD Isabelle, CRESTIN-BILLET Catherine, THEVENIN Gérard, BUFFARD François, CALDAS Roger, DA CUNHA Isabel, CHAVERIAT Christophe, POUSSIN Virginie</p> <p><u>Excusés avec pouvoir</u> : ANAYA Laurence (pouvoir à CAMELIN Christian), KURT Muzzafer (pouvoir à CALDAS Roger), BUHR Nathalie (pouvoir à LAMY-AU-ROUSSEAU Eric), BOCQUET Sylvie (pouvoir à BOIVIN Christiane), MILLET Nathalie (pouvoir à BUSSOD Frédéric)</p> <p><u>Absents</u> : OTRIO Roseline, LUZERNE Sylvain, BEAUD Sylvie, MOUTA Manuel, LEDRU Aurélie, CHIARI Emmanuelle</p>
Nombre de délégués, ayant droit de vote, présents, excusés avec pouvoir : 21 présents	
5 excusés avec pouvoir	
6 absents	
Nombre de votants : 26	
Date de convocation : 13/12/2024	
Objet : Fonds de concours Haut-Jura Arcade communauté	<u>Président de séance</u> : Laurent PETIT
	<u>Secrétaire de séance</u> : Chey-Rithy CHHIV-TEP

M. le Maire expose :

Dans le cadre du pacte fiscal et financier, la communauté de communes s'est engagée à augmenter ses propres taux en lieu et place des communes afin de permettre le versement d'une subvention de fonctionnement aux communes adhérentes à hauteur du montant qu'aurait produit la hausse des taux communaux.

A ce titre, la Commune des Hauts de Bienne sollicite cette aide sous la forme d'une subvention de fonctionnement pour financer des dépenses d'entretien et de maintenance du musée de la Lunette et des crèches collectives. Le plan de financement est le suivant :

DEPENSES		RECETTES		
Maintenance musée	31.620 €	Fonds de concours CCHJ Arcade	70.522 €	49.99%
Personnel entretien du musée	25.704 €			
Nettoyage des vitres	5.712 €			
Maintenance crèche	8.262 €	Commune de Hauts-de-Bienne	70.550 €	50.01%
Matériel et fournitures entretien crèche	5.004 €			
Personnel entretien de la crèche	64.770 €			
TOTAL	141.072 €	TOTAL	141.072 €	100.00%



Après avoir entendu M. le Maire, et en avoir délibéré, le Conseil Municipal a l'unanimité :

- **APPROUVE** le plan de financement tel que présenté en séance,
- **SOLLICITE** de la Haut-Jura Arcade Communauté une subvention en fonctionnement de 70'522,00 €,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

La présente délibération est rendue exécutoire du fait de sa transmission électronique en sous-préfecture le 06/01/2025.

AFFICHÉE, le 06/01/2025

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire

SIGNÉ

Laurent PETIT

COMMUNE DES HAUTS DE BIENNE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 19 DECEMBRE 2024

Délibération n° 2024 / 087	
Nombre de délégués titulaires en exercice : 32	<u>Ont assisté à la séance</u> : PETIT Laurent, LAROCHE Jacqueline, DELACROIX Claude, CHHIV-TEP Chey-Rithy, VILLEDIEU Florent, LAMY-AU-ROUSSEAU Eric, PARIS Eric, BOIVIN Christiane, CAMELIN Christian, BUSSOD Frédéric, GAY André, DANREZ Michel, LACROIX Elisabeth, PINARD Isabelle, CRESTIN-BILLET Catherine, THEVENIN Gérard, BUFFARD François, CALDAS Roger, DA CUNHA Isabel, CHAVERIAT Christophe, POUSSIN Virginie <u>Excusés avec pouvoir</u> : ANAYA Laurence (pouvoir à CAMELIN Christian), KURT Muzzafer (pouvoir à CALDAS Roger), BUHR Nathalie (pouvoir à LAMY-AU-ROUSSEAU Eric), BOCQUET Sylvie (pouvoir à BOIVIN Christiane), MILLET Nathalie (pouvoir à BUSSOD Frédéric) <u>Absents</u> : OTRIO Roseline, LUZERNE Sylvain, BEAUD Sylvie, MOUTA Manuel, LEDRU Aurélie, CHIARI Emmanuelle
Nombre de délégués, ayant droit de vote, présents, excusés avec pouvoir : 21 présents	
5 excusés avec pouvoir	
6 absents	
Nombre de votants : 26	
<u>Date de convocation</u> : 13/12/2024	
<u>Objet</u> : Ouverture de crédits d'investissement 2025 - budget PRINCIPAL	<u>Président de séance</u> : Laurent PETIT <u>Secrétaire de séance</u> : Chey-Rithy CHHIV-TEP

M. le Maire expose :

Le budget primitif 2025 sera présenté au vote de l'assemblée au premier semestre 2025. A partir du 1^{er} janvier et jusqu'au vote du budget 2025, l'exécutif de la commune pourra mettre en recouvrement les recettes de fonctionnement et engager, liquider, mandater les dépenses de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget global de l'année 2024.

De même, sur délibération, il peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget global de l'exercice 2024, non compris le remboursement de la dette en application des dispositions de l'article L1612-1 du CGCT.

Après avoir entendu M. le Maire, et en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **ENGAGE, LIQUIDE** et **MANDATE** les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget global de l'exercice 2024, non compris le remboursement de la dette, selon la répartition suivante :

- Budget principal

Chapitres		Crédits ouverts en 2024	25%
20	Immobilisations incorporelles	64.770,00	16.192,50
204	Subventions d'équipement versées	164.981,00	41.245,25
21	Immobilisations corporelles	3.598.386,01	899.596,50
23	Immobilisations en cours	4.555.508,93	1.138.877,23
	TOTAL	8.383.645,94	2.095.911,48

- Budget annexe Eau

Chapitres		Crédits ouverts en 2024	25%
23	Immobilisations en cours	1.293.683,58	323.420,89

- Budget annexe Chauffage Bois

Chapitres		Crédits ouverts en 2024	25%
21	Immobilisations corporelles	22.584,50	5.646,13
23	Immobilisations en cours	1.413.382,18	353.345,54
	TOTAL	1.435.966,68	358.991,67

La présente délibération est rendue exécutoire du fait de sa transmission électronique en sous-préfecture le 06/01/2025.

AFFICHÉE, le 06/01/2025

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire

SIGNÉ

Laurent PETIT



COMMUNE DES HAUTS DE BIENNE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 19 DECEMBRE 2024

Délibération n° 2024 / 088	
Nombre de délégués titulaires en exercice : 32	<p><u>Ont assisté à la séance</u> : PETIT Laurent, LAROCHE Jacqueline, DELACROIX Claude, CHHIV-TEP Chey-Rithy, VILLEDIEU Florent, LAMY-AU-ROUSSEAU Eric, PARIS Eric, BOIVIN Christiane, CAMELIN Christian, BUSSOD Frédéric, GAY André, DANREZ Michel, LACROIX Elisabeth, PINARD Isabelle, CRESTIN-BILLET Catherine, THEVENIN Gérard, BUFFARD François, CALDAS Roger, DA CUNHA Isabel, CHAVERIAT Christophe, POUSSIN Virginie</p> <p><u>Excusés avec pouvoir</u> : ANAYA Laurence (pouvoir à CAMELIN Christian), KURT Muzzafer (pouvoir à CALDAS Roger), BUHR Nathalie (pouvoir à LAMY-AU-ROUSSEAU Eric), BOCQUET Sylvie (pouvoir à BOIVIN Christiane), MILLET Nathalie (pouvoir à BUSSOD Frédéric)</p> <p><u>Absents</u> : OTRIO Roseline, LUZERNE Sylvain, BEAUD Sylvie, MOUTA Manuel, LEDRU Aurélie, CHIARI Emmanuelle</p>
Nombre de délégués, ayant droit de vote, présents, excusés avec pouvoir : 21 présents	
5 excusés avec pouvoir	
6 absents	
Nombre de votants : 26	
Date de convocation : 13/12/2024	
Objet : Décisions modificatives N°4, 5, 6 et 7 du Budget PRINCIPAL	<p><u>Président de séance</u> : Laurent PETIT</p> <p><u>Secrétaire de séance</u> : Chey-Rithy CHHIV-TEP</p>

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'après le vote du budget primitif, il est nécessaire d'effectuer les réajustements suivants :

Décision modificative N°4 – Budget principal- HDB

Considérant la nécessité d'abonder sur la fonction 314 « MUSEE » les sections de fonctionnement de 1'819,00 € – chapitre 67 (charges exceptionnelles) - en dépense au compte 673 – Titres annulés sur exercices antérieurs et en recette – au compte 70878 – Remboursement de frais par des tiers pour un montant de 305 € et au compte 75888 – Autres produits divers de gestion courante pour un montant de 1'514,00 €.

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-673-314 : Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0,00 €	1 819,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 67 : Charges spécifiques	0,00 €	1 819,00 €	0,00 €	0,00 €
R-70878-314 : Remboursement de frais par des tiers	0,00 €	0,00 €	0,00 €	305,00 €
TOTAL R 70 : Produits des services, du domaine et ventes diverses	0,00 €	0,00 €	0,00 €	305,00 €
R-75888-314 : Autres produits divers de gestion courante	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 514,00 €
TOTAL R 75 : Autres produits de gestion courante	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 514,00 €
Total FONCTIONNEMENT	0,00 €	1 819,00 €	0,00 €	1 819,00 €
Total Général		1 819,00 €		1 819,00 €

Décision modificative N°5 – Budget principal – HDB

Considérant la nécessité d'abonder en section d'investissement le compte 165 en Dépenses et en Recettes – Dépôts et cautionnements – chapitre 16 - pour un montant de 1'845,00 €.

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D-165-551 : Dépôts et cautionnements reçus	0,00 €	1 445,00 €	0,00 €	0,00 €
D-165-847 : Dépôts et cautionnements reçus	0,00 €	400,00 €	0,00 €	0,00 €
R-165-551 : Dépôts et cautionnements reçus	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 845,00 €
TOTAL 16 : Emprunts et dettes assimilées	0,00 €	1 845,00 €	0,00 €	1 845,00 €
Total INVESTISSEMENT	0,00 €	1 845,00 €	0,00 €	1 845,00 €
Total Général		1 845,00 €		1 845,00 €

Décision modificative N°6 – Budget principal – HDB

Considérant que le rattachement des charges d'intérêts courus non échus (ICNE) est obligatoire pour les collectivités de plus de 3.500 habitants,

Considérant que ce rattachement n'a pas été effectué en 2023 alors que l'écriture d'annulation en contrepartie a pourtant été prévue au budget (à tort) pour 4.897,36 €

Il est nécessaire d'abonder en dépense de fonctionnement le compte 661122 – ICNE N-1 - de 4.897,36 € pour ramener le montant budgétisé à zéro – chapitre 66 - en contrepartie d'une réévaluation des recettes prévisionnelles au compte 75888 – Autres produits divers – chapitre 75 – dont le réalisé est supérieur aux prévisions.

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-66112-01 : Intérêts - Rattachement des ICNE	0,00 €	4 897,36 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 66 : Charges financières	0,00 €	4 897,36 €	0,00 €	0,00 €
R-75888-311 : Autres produits divers de gestion courante	0,00 €	0,00 €	0,00 €	4 897,36 €
TOTAL R 75 : Autres produits de gestion courante	0,00 €	0,00 €	0,00 €	4 897,36 €
Total FONCTIONNEMENT	0,00 €	4 897,36 €	0,00 €	4 897,36 €
Total Général		4 897,36 €		4 897,36 €

Décision modificative N°7 – Budget principal – HDB

Considérant la nécessité d'abonder le chapitre 012 par le chapitre 011 compte tenu des charges de personnel de rattachement à comptabiliser sur l'exercice 2024.

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-6042-4221 : Achats de prestations de services (sauf terrains à aménager)	5 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-60832-510 : Fournitures non stockées - Fournitures de petit équipement	10 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-60836-11 : Fournitures non stockées - Habillement et vêtements de travail	500,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6084-020 : Fournitures non stockées - Fournitures administratives	2 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6088-311 : Fournitures non stockées - Autres matières et fournitures	500,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6088-314 : Fournitures non stockées - Autres matières et fournitures	1 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6088-338 : Fournitures non stockées - Autres matières et fournitures	2 500,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6088-511 : Fournitures non stockées - Autres matières et fournitures	7 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6088-512 : Fournitures non stockées - Autres matières et fournitures	4 500,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-611-020 : Contrats de prestations de services	500,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-615221-020 : Entretien et réparations sur bâtiments publics	1 500,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-615228-551 : Entretien et réparations sur autres bâtiments	20 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-615231-845 : Entretien et réparations sur voiries	25 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-62268-020 : Autres honoraires, conseils..	10 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-62268-551 : Autres honoraires, conseils..	10 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	100 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6216-020 : Personnel affecté par le GFP de rattachement	0,00 €	55 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6216-551 : Personnel affecté par le GFP de rattachement	0,00 €	40 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6216-81 : Personnel affecté par le GFP de rattachement	0,00 €	5 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 012 : Charges de personnel et frais assimilés	0,00 €	100 000,00 €	0,00 €	0,00 €
Total FONCTIONNEMENT	100 000,00 €	100 000,00 €	0,00 €	0,00 €
Total Général		0,00 €		0,00 €

Après avoir entendu M. le Maire, et en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **APPROUVE** les décisions modificatives ci-dessus.

La présente délibération est rendue exécutoire du fait de sa transmission électronique en sous-préfecture le 20/12/2024

AFFICHÉE, le 20/12/2024
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire

SIGNÉ

Laurent PETIT

COMMUNE DES HAUTS DE BIENNE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 19 DECEMBRE 2024

Délibération n° 2024 /089	
Nombre de délégués titulaires en exercice : 32	<u>Ont assisté à la séance</u> : PETIT Laurent, LAROCHE Jacqueline, DELACROIX Claude, CHHIV-TEP Chey-Rithy, VILLEDIEU Florent, LAMY-AU-ROUSSEAU Eric, PARIS Eric, BOIVIN Christiane, CAMELIN Christian, BUSSOD Frédéric, GAY André, DANREZ Michel, LACROIX Elisabeth, PINARD Isabelle, CRESTIN-BILLET Catherine, THEVENIN Gérard, BUFFARD François, CALDAS Roger, DA CUNHA Isabel, CHAVERIAT Christophe, POUSSIN Virginie <u>Excusés avec pouvoir</u> : ANAYA Laurence (pouvoir à CAMELIN Christian), KURT Muzzafer (pouvoir à CALDAS Roger), BUHR Nathalie (pouvoir à LAMY-AU-ROUSSEAU Eric), BOCQUET Sylvie (pouvoir à BOIVIN Christiane), MILLET Nathalie (pouvoir à BUSSOD Frédéric) <u>Absents</u> : OTRIO Roseline, LUZERNE Sylvain, BEAUD Sylvie, MOUTA Manuel, LEDRU Aurélie, CHIARI Emmanuelle
Nombre de délégués, ayant droit de vote, présents, excusés avec pouvoir : 21 présents	
5 excusés avec pouvoir	
6 absents	
Nombre de votants : 26	
<u>Date de convocation</u> : 13/12/2024	
<u>Objet</u> : Décisions Modificatives N°1 et 2 du budget CHAUFFERIE BOIS	<u>Président de séance</u> : Laurent PETIT <u>Secrétaire de séance</u> : Chey-Rithy CHHIV-TEP

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'après le vote du budget primitif, il est nécessaire d'effectuer les réajustements suivants :

Décision modificative N°1 – Budget Annexe CHAUFFERIE BOIS

Considérant que le rattachement des charges d'intérêts courus non échus (ICNE) est obligatoire pour les collectivités de plus de 3.500 habitants,

Considérant que ce rattachement n'a pas été effectué en 2023 alors que l'écriture d'annulation en contrepartie a pourtant été prévue au budget (à tort) pour 139,34 €

Il est nécessaire d'abonder en dépense de fonctionnement :

- Le compte 661122 – ICNE N-1 - de 139,34 € pour ramener le montant budgétisé à zéro – chapitre 66 - en contrepartie d'une réévaluation des recettes prévisionnelles au compte 773 – Mandats annulés (exercices antérieurs) – chapitre 77 – dont le réalisé est supérieur aux prévisions.
- Et le compte 661133 – Remb. Intérêts emprunte transférés à coll. ou éta de rattachement pour 0,01€ en contrepartie d'une réévaluation des recettes au compte 773 pour le même montant.

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-66112 : Intérêts - Rattachement des ICNE	0,00 €	139,34 €	0,00 €	0,00 €
D-661133 : Remb. intérêts emprunts transférés à coll. ou à éts de rattach.	0,00 €	0,01 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 66 : Charges financières	0,00 €	139,35 €	0,00 €	0,00 €
R-773 : Mandats annulés (exerc. antérieurs)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	139,35 €
TOTAL R 77 : Produits exceptionnels	0,00 €	0,00 €	0,00 €	139,35 €
Total FONCTIONNEMENT	0,00 €	139,35 €	0,00 €	139,35 €
Total Général		139,35 €		139,35 €

Décision modificative N°2 – Budget Annexe CHAUFFERIE BOIS

Considérant que le remboursement en capital du prêt de la commune HAUTS DE BIENNE à la CHAUFFERIE BOIS s'élève à 9.081,14€ pour 2024 alors que le montant prévu au BP 2024 est de 9'081,11 €, il est nécessaire d'abonder de 0,03€ le compte 1687 « Autres dettes » pour éviter un dépassement de crédits au chapitre 16 en diminuant le compte 2188 « Autres immobilisations corporelles de 0,03€.

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D-1687 : Autres dettes	0,00 €	0,03 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 16 : Emprunts et dettes assimilées	0,00 €	0,03 €	0,00 €	0,00 €
D-2188 : Autres	0,03 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	0,03 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total INVESTISSEMENT	0,03 €	0,03 €	0,00 €	0,00 €
Total Général		0,00 €		0,00 €

Après avoir entendu M. le Maire, et en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **APPROUVE** les décisions modificatives ci-dessus.

La présente délibération est rendue exécutoire du fait de sa transmission électronique en sous-préfecture le 20/12/2024

AFFICHÉE, le 20/12/2024
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire

SIGNÉ

Laurent PETIT



COMMUNE DES HAUTS DE BIENNE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 19 DECEMBRE 2024

Délibération n° 2024 / 090	
Nombre de délégués titulaires en exercice : 32	<u>Ont assisté à la séance</u> : PETIT Laurent, LAROCHE Jacqueline, DELACROIX Claude, CHHIV-TEP Chey-Rithy, VILLEDIEU Florent, LAMY-AU-ROUSSEAU Eric, PARIS Eric, BOIVIN Christiane, CAMELIN Christian, BUSSOD Frédéric, GAY André, DANREZ Michel, LACROIX Elisabeth, PINARD Isabelle, CRESTIN-BILLET Catherine, THEVENIN Gérard, BUFFARD François, CALDAS Roger, DA CUNHA Isabel, CHAVERIAT Christophe, POUSSIN Virginie <u>Excusés avec pouvoir</u> : ANAYA Laurence (pouvoir à CAMELIN Christian), KURT Muzzafer (pouvoir à CALDAS Roger), BUHR Nathalie (pouvoir à LAMY-AU-ROUSSEAU Eric), BOCQUET Sylvie (pouvoir à BOIVIN Christiane), MILLET Nathalie (pouvoir à BUSSOD Frédéric) <u>Absents</u> : OTRIO Roseline, LUZERNE Sylvain, BEAUD Sylvie, MOUTA Manuel, LEDRU Aurélie, CHIARI Emmanuelle
Nombre de délégués, ayant droit de vote, présents, excusés avec pouvoir : 21 présents	
5 excusés avec pouvoir	
6 absents	
Nombre de votants : 26	
<u>Date de convocation</u> : 13/12/2024	
<u>Objet</u> : Décision Modificative N°1 du budget LOTISSEMENT LES EGRAVINES	<u>Président de séance</u> : Laurent PETIT <u>Secrétaire de séance</u> : Chey-Rithy CHHIV-TEP

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'après le vote du budget primitif, il est nécessaire d'effectuer les écritures suivantes :

Compte tenu l'obligation de tenir une comptabilité de stocks pour les opérations d'aménagements (lotissements, ZAC...) jusqu'à vente intégrale de toutes les parcelles, Considérant la nécessité de prendre en compte les écritures suivantes :

- En section d'investissement, abondement en dépenses le compte 3555 – 040 (Chapitre opérations d'ordre de transfert entre sections) – et en recettes le Chapitre 021 pour le montant de la dernière parcelle, soit 10.731€
- Et en section de fonctionnement, abondement en dépenses le Chapitre 023 – et en recettes le compte 71.355 – 042 (Chapitre opérations d'ordre de transfert entre sections) du montant identique, soit 10.731€ qui correspond au coût de viabilisation de la dernière parcelle.

Décision modificative N°1 – Budget Annexe LOTISSEMENT LES EGKAVINES

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-023-020 : Virement à la section d'investissement	0,00 €	10 731,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement	0,00 €	10 731,00 €	0,00 €	0,00 €
R-71355-020 : Variation des stocks de terrains aménagés	0,00 €	0,00 €	0,00 €	10 731,00 €
TOTAL R 042 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00 €	0,00 €	0,00 €	10 731,00 €
Total FONCTIONNEMENT	0,00 €	10 731,00 €	0,00 €	10 731,00 €
INVESTISSEMENT				
R-021-020 : Virement de la section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	10 731,00 €
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	10 731,00 €
D-3555-020 : Terrains aménagés	0,00 €	10 731,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 040 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00 €	10 731,00 €	0,00 €	0,00 €
Total INVESTISSEMENT	0,00 €	10 731,00 €	0,00 €	10 731,00 €
Total Général		21 462,00 €		21 462,00 €

Après avoir entendu M. le Maire, et en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **APPROUVE** la décision modificative ci-dessus.

La présente délibération est rendue exécutoire du fait de sa transmission électronique en sous-préfecture le 20/12/2024

AFFICHÉE, le 20/12/2024
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire

SIGNÉ

Laurent PETIT



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 19 DECEMBRE 2024

Délibération n° 2024 / 091	
Nombre de délégués titulaires en exercice : 32	<u>Ont assisté à la séance</u> : PETIT Laurent, LAROCHE Jacqueline, DELACROIX Claude, CHHIV-TEP Chey-Rithy, VILLEDIEU Florent, LAMY-AU-ROUSSEAU Eric, PARIS Eric, BOIVIN Christiane, CAMELIN Christian, BUSSOD Frédéric, GAY André, DANREZ Michel, LACROIX Elisabeth, PINARD Isabelle, CRESTIN-BILLET Catherine, THEVENIN Gérard, BUFFARD François, CALDAS Roger, DA CUNHA Isabel, CHAVERIAT Christophe, POUSSIN Virginie <u>Excusés avec pouvoir</u> : ANAYA Laurence (pouvoir à CAMELIN Christian), KURT Muzzafer (pouvoir à CALDAS Roger), BUHR Nathalie (pouvoir à LAMY-AU-ROUSSEAU Eric), BOCQUET Sylvie (pouvoir à BOIVIN Christiane), MILLET Nathalie (pouvoir à BUSSOD Frédéric) <u>Absents</u> : OTRIO Roseline, LUZERNE Sylvain, BEAUD Sylvie, MOUTA Manuel, LEDRU Aurélie, CHIARI Emmanuelle
Nombre de délégués, ayant droit de vote, présents, excusés avec pouvoir : 21 présents	
5 excusés avec pouvoir	
6 absents	
Nombre de votants : 26	
<u>Date de convocation</u> : 13/12/2024	
<u>Objet</u> : Décision Modificative N°1 du budget CHAMBRE FUNERAIRE	<u>Président de séance</u> : Laurent PETIT <u>Secrétaire de séance</u> : Chey-Rithy CHHIV-TEP

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'après le vote du budget primitif, il est nécessaire d'effectuer les réajustements suivants :

Considérant la nécessité d'abonder le compte de dépenses 6061 « Fournitures non stockables, eau, énergie... » - chapitre 011 – et celui de recettes au 773 « Mandats annulés (exercices antérieurs) » - chapitre 77- d'un montant de 600,01€.

Décision modificative N°1 – Budget Annexe CHAMBRE FUNÉRAIRE

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-6061 : Fournitures non stockables (eau, énergie..)	0,00 €	600,01 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	0,00 €	600,01 €	0,00 €	0,00 €
R-773 : Mandats annulés (exerc. antérieurs)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	600,01 €
TOTAL R 77 : Produits exceptionnels	0,00 €	0,00 €	0,00 €	600,01 €
Total FONCTIONNEMENT	0,00 €	600,01 €	0,00 €	600,01 €
Total Général		600,01 €		600,01 €

Après avoir entendu M. le Maire, et en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **APPROUVE** la décision modificative ci-dessus.

La présente délibération est rendue exécutoire du fait de sa transmission électronique en sous-préfecture le 20/12/2024

AFFICHÉE, le 20/12/2024
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire

SIGNÉ

Laurent PETIT

COMMUNE DES HAUTS DE BIENNE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 19 DECEMBRE 2024

Délibération n° 2024 / 092	
Nombre de délégués titulaires en exercice : 32	<u>Ont assisté à la séance</u> : PETIT Laurent, LAROCHE Jacqueline, DELACROIX Claude, CHHIV-TEP Chey-Rithy, VILLEDIEU Florent, LAMY-AU-ROUSSEAU Eric, PARIS Eric, BOIVIN Christiane, CAMELIN Christian, BUSSOD Frédéric, GAY André, DANREZ Michel, LACROIX Elisabeth, PINARD Isabelle, CRESTIN-BILLET Catherine, THEVENIN Gérard, BUFFARD François, CALDAS Roger, DA CUNHA Isabel, CHAVERIAT Christophe, POUSSIN Virginie <u>Excusés avec pouvoir</u> : ANAYA Laurence (pouvoir à CAMELIN Christian), KURT Muzzafer (pouvoir à CALDAS Roger), BUHR Nathalie (pouvoir à LAMY-AU-ROUSSEAU Eric), BOCQUET Sylvie (pouvoir à BOIVIN Christiane), MILLET Nathalie (pouvoir à BUSSOD Frédéric) <u>Absents</u> : OTRIO Roseline, LUZERNE Sylvain, BEAUD Sylvie, MOUTA Manuel, LEDRU Aurélie, CHIARI Emmanuelle
Nombre de délégués, ayant droit de vote, présents, excusés avec pouvoir : 21 présents	
5 excusés avec pouvoir	
6 absents	
Nombre de votants : 26	
<u>Date de convocation</u> : 13/12/2024	
<u>Objet</u> : Subventions moniteurs et Championnats de France pour les associations moréziennes	<u>Président de séance</u> : Laurent PETIT <u>Secrétaire de séance</u> : Chey-Rithy CHHIV-TEP

M. le Maire expose :

L'attribution de subventions à différentes associations dont le siège social se situe sur le territoire des Hauts de Bienne doit être débattue au sein du conseil municipal.

Ces demandes de subventions ont été étudiées par la commission sport et animation du 25 novembre dernier et elles concernent les programmes suivants :

- L'aide à l'encadrement des écoles de sport (moniteur) pour 5 associations
- La participation aux frais de déplacement aux championnats de France pour 3 associations

Le tableau récapitulatif avec les montants est présenté ci-dessous :



Associations bénéficiaires	À engager	Commentaires
Sport	7200.00€	
Rugby Club Morez Haut-Jura	1300.00€	Aide à l'encadrement des écoles de sport (moniteur)
Jura vertical	1300.00€	Aide à l'encadrement des écoles de sport (moniteur)
Racing Club Haut-Jura Morez	1300.00€	Aide à l'encadrement des écoles de sport (moniteur)
Ski Club Morbier Bellefontaine Morez	1300.00€	Aide à l'encadrement des écoles de sport (moniteur)
Les Archers de Lacuzon	292.00€	Participation frais de déplacement Championnat de France
Jura Vertical	606.00€	Participation frais de déplacement Championnat de France
La Jeune Morézienne (UNSS collège Cazeaux – section escalade)	464.00€	Participation frais de déplacement Championnat de France
Tir Sportif	638.00€	Participation frais de déplacement Championnat de France

Après avoir entendu M. le Maire, et en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **VALIDE** ces différentes subventions,
- **AUTORISE** le maire à engager celles-ci.

La présente délibération est rendue exécutoire du fait de sa transmission électronique en sous-préfecture le 06/01/2025.

AFFICHÉE, le 06/01/2025

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire

SIGNÉ

Laurent PETIT

COMMUNE DES HAUTS DE BIENNE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 19 DECEMBRE 2024

Délibération n° 2024 / 093	
Nombre de délégués titulaires en exercice : 32	<u>Ont assisté à la séance</u> : PETIT Laurent, LAROCHE Jacqueline, DELACROIX Claude, CHHIV-TEP Chey-Rithy, VILLEDIEU Florent, LAMY-AU-ROUSSEAU Eric, PARIS Eric, BOIVIN Christiane, CAMELIN Christian, BUSSOD Frédéric, GAY André, DANREZ Michel, LACROIX Elisabeth, PINARD Isabelle, CRESTIN-BILLET Catherine, THEVENIN Gérard, BUFFARD François, CALDAS Roger, DA CUNHA Isabel, CHAVERIAT Christophe, POUSSIN Virginie <u>Excusés avec pouvoir</u> : ANAYA Laurence (pouvoir à CAMELIN Christian), KURT Muzzafer (pouvoir à CALDAS Roger), BUHR Nathalie (pouvoir à LAMY-AU-ROUSSEAU Eric), BOCQUET Sylvie (pouvoir à BOIVIN Christiane), MILLET Nathalie (pouvoir à BUSSOD Frédéric) <u>Absents</u> : OTRIO Roseline, LUZERNE Sylvain, BEAUD Sylvie, MOUTA Manuel, LEDRU Aurélie, CHIARI Emmanuelle
Nombre de délégués, ayant droit de vote, présents, excusés avec pouvoir : 21 présents	
5 excusés avec pouvoir	
6 absents	
Nombre de votants : 26	
<u>Date de convocation</u> : 13/12/2024	
<u>Objet</u> : Personnel communal – création poste de responsable Police Municipale	<u>Président de séance</u> : Laurent PETIT <u>Secrétaire de séance</u> : Chey-Rithy CHHIV-TEP

M. le Maire expose :

Afin de diriger et coordonner le service, organiser les moyens nécessaires à la surveillance, la prévention et la répression des infractions tout en développant une relation de proximité avec la population, il a été évoqué en bureau municipal du 15 novembre dernier, la création d'un poste de responsable de la Police Municipale.

Après avoir entendu M. le Maire, et en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité décide de :

- **CREER** au 1er janvier 2025 un poste de : chef de service de police municipale –

Cadre d'emploi des chefs de service de Police Municipale – catégorie B – emploi à temps complet

Ce poste sera inscrit au tableau des effectifs 2025.

Les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent nommé dans l'emploi et aux charges afférentes seront inscrits au budget 2025, chapitre 012.

La présente délibération est rendue exécutoire du fait de sa transmission électronique en sous-préfecture le 06/01/2025.

AFFICHÉE, le 06/01/2025
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire

SIGNÉ

Laurent PETIT



COMMUNE DES HAUTS DE BIENNE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 19 DECEMBRE 2024

Délibération n° 2024 / 094	
Nombre de délégués titulaires en exercice : 32	<u>Ont assisté à la séance</u> : PETIT Laurent, LAROCHE Jacqueline, DELACROIX Claude, CHHIV-TEP Chey-Rithy, VILLEDIEU Florent, LAMY-AU-ROUSSEAU Eric, PARIS Eric, BOIVIN Christiane, CAMELIN Christian, BUSSOD Frédéric, GAY André, DANREZ Michel, LACROIX Elisabeth, PINARD Isabelle, CRESTIN-BILLET Catherine, THEVENIN Gérard, BUFFARD François, CALDAS Roger, DA CUNHA Isabel, CHAVERIAT Christophe, POUSSIN Virginie <u>Excusés avec pouvoir</u> : ANAYA Laurence (pouvoir à CAMELIN Christian), KURT Muzzafer (pouvoir à CALDAS Roger), BUHR Nathalie (pouvoir à LAMY-AU-ROUSSEAU Eric), BOCQUET Sylvie (pouvoir à BOIVIN Christiane), MILLET Nathalie (pouvoir à BUSSOD Frédéric) <u>Absents</u> : OTRIO Roseline, LUZERNE Sylvain, BEAUD Sylvie, MOUTA Manuel, LEDRU Aurélie, CHIARI Emmanuelle
Nombre de délégués, ayant droit de vote, présents, excusés avec pouvoir : 21 présents	
5 excusés avec pouvoir	
6 absents	
Nombre de votants : 26	
<u>Date de convocation</u> : 13/12/2024	
<u>Objet</u> : Personnel communal – créations/suppressions d’emplois	<u>Président de séance</u> : Laurent PETIT <u>Secrétaire de séance</u> : Chey-Rithy CHHIV-TEP

M. le Maire expose :
Concernant le personnel communal :

1°) La commission administrative paritaire siégeant au centre de gestion de la FPT du Jura, réunie le 20 septembre dernier a validé la proposition de la collectivité de promouvoir un adjoint administratif territorial principal de 1^{ère} classe au grade de rédacteur territorial. L’agent sera nommé à ce poste au 1^{er} janvier 2025.

2°) L’agent recruté par voie de détachement en qualité de directrice du pôle finances mutualisé, à temps complet, le 21 octobre dernier, occupe un grade de catégorie B, contrairement à l’agent précédent qui occupait un grade de catégorie A.

Conformément à l’article 34 de la Loi du 26 janvier 1984, les emplois des collectivités sont créés par l’organe délibérant, il appartient donc au conseil municipal de fixer l’effectif et les grades nécessaires au fonctionnement des services.

Après avoir entendu M. le Maire, et en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l’unanimité :

- **APPORTE** les modifications suivantes, qui seront prises en compte au tableau des effectifs 2025.

Filière administrative – catégorie C – emploi à temps complet

- Suppression d’un poste d’adjoint administratif territorial principal de 1^{ère} classe



Filière administrative – catégorie B

- Création d'un poste de rédacteur territorial

Filière administrative – catégorie B – emploi à temps complet

- Création d'un poste de rédacteur territorial principal de 2^{ème} classe

Filière administrative – catégorie A –

- Suppression d'un poste d'attaché territorial

Les crédits nécessaires à la rémunération des agents nommés dans les emplois et aux charges afférentes sont prévus respectivement au budget 2024 et budget 2025, chapitre 012.

La présente délibération est rendue exécutoire du fait de sa transmission électronique en sous-préfecture le 06/01/2025.

AFFICHÉE, le 06/01/2025
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire

SIGNÉ

Laurent PETIT

COMMUNE DES HAUTS DE BIENNE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 19 DECEMBRE 2024

Délibération n° 2024 / 095	
Nombre de délégués titulaires en exercice : 32	<u>Ont assisté à la séance</u> : PETIT Laurent, LAROCHE Jacqueline, DELACROIX Claude, CHHIV-TEP Chey-Rithy, VILLEDIEU Florent, LAMY-AU-ROUSSEAU Eric, PARIS Eric, BOIVIN Christiane, CAMELIN Christian, BUSSOD Frédéric, GAY André, DANREZ Michel, LACROIX Elisabeth, PINARD Isabelle, CRESTIN-BILLET Catherine, THEVENIN Gérard, BUFFARD François, CALDAS Roger, DA CUNHA Isabel, CHAVERIAT Christophe, POUSSIN Virginie
Nombre de délégués, ayant droit de vote, présents, excusés avec pouvoir : 21 présents	
5 excusés avec pouvoir	<u>Excusés avec pouvoir</u> : ANAYA Laurence (pouvoir à CAMELIN Christian), KURT Muzzafer (pouvoir à CALDAS Roger), BUHR Nathalie (pouvoir à LAMY-AU-ROUSSEAU Eric), BOCQUET Sylvie (pouvoir à BOIVIN Christiane), MILLET Nathalie (pouvoir à BUSSOD Frédéric)
6 absents	
Nombre de votants : 26	<u>Absents</u> : OTRIO Roseline, LUZERNE Sylvain, BEAUD Sylvie, MOUTA Manuel, LEDRU Aurélie, CHIARI Emmanuelle
<u>Date de convocation</u> : 13/12/2024	
<u>Objet</u> : Personnel communal – Contrat assurance statutaire	<u>Président de séance</u> : Laurent PETIT <u>Secrétaire de séance</u> : Chey-Rithy CHHIV-TEP

Adhésion au contrat groupe ouvert à adhésion facultative proposé par le Centre Départemental de Gestion du Jura. Contrat garantissant les risques financiers liés à la protection sociale statutaire des personnels territoriaux pour la période 2025-2028.

M. le Maire expose :

La commune souhaite souscrire un contrat d'assurance garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant ses obligations à l'égard de son personnel en cas de décès, accident du travail, maladie ordinaire, longue maladie, maladie de longue durée, maternité, paternité et adoption. Il rappelle :

- que la commune a, par délibération en date du 27 février 2024, mandaté le Centre Départemental de Gestion du Jura pour réaliser un appel à concurrence pour un contrat d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge, en application des textes régissant le statut de ses agents, et en application du code général de la fonction publique et du décret n° 86-552 du 14 mars 1986,

- que le Centre de Gestion a communiqué à la commune les résultats de cette négociation et la décision du Conseil d'administration du Centre de Gestion en date du 9 juillet 2024 de retenir l'offre du groupement CNP ASSURANCES (Cie d'assurance)/RELYENS (courtier), cette offre ayant été jugée économiquement la plus avantageuse par la Commission d'appel d'offres du Centre de Gestion,

- que les nouvelles propositions financières faites par Relyens sont discutables pour les agents fonctionnaires car le taux de cotisation doublerait (de 6 à 12%). Après analyse du service RH, il paraît opportun de s'auto-assurer pour une partie des risques, tout en confiant à Relyens les risques accident de travail, maladie professionnelle et décès.

- que pour les agents contractuels, l'évolution du taux est acceptable.

Il propose en conséquence à l'assemblée d'adhérer au contrat groupe proposé selon les modalités suivantes :

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-22,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le code des assurances, et notamment les articles L.141-1 et suivants,

Vu le code de la commande publique,

Vu le décret n° 86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application du 2^{ème} alinéa de l'article 26 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux,

Considérant que la durée du contrat est de quatre ans, du 1^{er} janvier 2025, (ou à la date inscrite sur le certificat d'adhésion pour toutes adhésions postérieures au 1^{er} janvier 2025) jusqu'au 31 décembre 2028,

Considérant que le contrat est souscrit en capitalisation,

Considérant que l'adhésion est résiliable chaque année sous réserve de l'observation d'un préavis de six mois avant l'échéance du 1^{er} janvier,

Considérant l'offre tarifaire et les garanties proposées par ledit groupement,

Après avoir entendu M. le Maire, et en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité décide de :

- **ADHERER** à compter du 1^{er} janvier 2025 au contrat groupe proposé par le Centre de Gestion pour la durée du contrat arrivant à son terme le 31 décembre 2028 et relatif à la couverture des risques financiers encourus par la commune de HAUTS DE BIENNE, en vertu de ses obligations à l'égard de son personnel en cas de maladie, de décès, d'invalidité, d'incapacité, et d'accidents ou de maladies imputables ou non au service, de maternité, de paternité et d'adoption.
- **AUTORISER** M. le Maire à signer le contrat d'assurance à intervenir avec le groupement CNP ASSURANCES/RELYENS déclaré attributaire du marché conclu par le Centre de Gestion, ainsi que toutes pièces annexes.
- **CHOISIR** pour la commune des garanties et options d'assurance suivantes :

POUR LES AGENTS TITULAIRES & STAGIAIRES AFFILIES A LA CNRACL

Désignation des risques	Formule de franchise par arrêt	Taux	Garanties retenues
Décès	Sans franchise	0.23%	OUI
Congé pour invalidité temporaire imputable au service	Sans franchise	4.54%	OUI
	Franchise (IJ) 10 jours consécutifs	4.20%	NON
	Franchise (IJ) 15 jours consécutifs	3.89%	NON
	Franchise (IJ) 30 jours consécutifs	3.58%	NON
Longue maladie, maladie longue durée	Sans franchise*	4.06%	NON
	Franchise 90 jours consécutifs	3.49%	NON
	Franchise 180 jours consécutifs	2.84%	NON
Temps partiel pour raison thérapeutique, mise en disponibilité d'office pour raison de santé, infirmité de guerre, allocation d'invalidité temporaire	Inclus dans les taux		NON
Maternité (y compris congés pathologiques), adoption, paternité et accueil de l'enfant	Néant	0.65%	NON
Maladie ordinaire ou temps partiel pour raison thérapeutique sans arrêt préalable	Franchise 10 jours consécutifs	2.84%	NON
	Franchise 15 jours consécutifs	2.54%	NON
	Franchise 30 jours consécutifs	1.82%	NON

**la franchise appliquée en maladie ordinaire est définitivement acquise lors d'une requalification en longue maladie ou en maladie longue durée.*

ET POUR LES AGENTS TITULAIRES OU STAGIAIRES NON AFFILIES à LA CNRACL, LES AGENTS NON TITULAIRES DE DROIT PUBLIC, de retenir la proposition n°1 (agents relevant du régime général et de l'Ircantec)

Formule n° 1 <input checked="" type="checkbox"/>	Congé pour invalidité imputable au service + grave maladie + maternité (y compris les congés pathologiques) / adoption / paternité et accueil de l'enfant + maladie ordinaire Franchise de <u>15 jours</u> par arrêt sur le risque maladie ordinaire*	1,09 %
Formule n° 2 <input type="checkbox"/>	Congé pour invalidité imputable au service + grave maladie + maternité (y compris les congés pathologiques) / adoption / paternité et accueil de l'enfant + maladie ordinaire Franchise de <u>30 jours</u> par arrêt sur le risque maladie ordinaire*	1,04 %

**la franchise appliquée en maladie ordinaire est définitivement acquise lors d'une requalification en grave maladie.*

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2025, chapitre 012.

La présente délibération est rendue exécutoire du fait de sa transmission électronique en sous-préfecture le 06/01/2025.

AFFICHÉE, le 06/01/2025

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire

SIGNÉ

Laurent PETIT



COMMUNE DES HAUTS DE BIENNE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 19 DECEMBRE 2024

Délibération n° 2024 / 096	
Nombre de délégués titulaires en exercice : 32	<u>Ont assisté à la séance</u> : PETIT Laurent, LAROCHE Jacqueline, DELACROIX Claude, CHHIV-TEP Chey-Rithy, VILLEDIEU Florent, LAMY-AU-ROUSSEAU Eric, PARIS Eric, BOIVIN Christiane, CAMELIN Christian, BUSSOD Frédéric, GAY André, DANREZ Michel, LACROIX Elisabeth, PINARD Isabelle, CRESTIN-BILLET Catherine, THEVENIN Gérard, BUFFARD François, CALDAS Roger, DA CUNHA Isabel, CHAVERIAT Christophe, POUSSIN Virginie <u>Excusés avec pouvoir</u> : ANAYA Laurence (pouvoir à CAMELIN Christian), KURT Muzzafer (pouvoir à CALDAS Roger), BUHR Nathalie (pouvoir à LAMY-AU-ROUSSEAU Eric), BOCQUET Sylvie (pouvoir à BOIVIN Christiane), MILLET Nathalie (pouvoir à BUSSOD Frédéric) <u>Absents</u> : OTRIO Roseline, LUZERNE Sylvain, BEAUD Sylvie, MOUTA Manuel, LEDRU Aurélie, CHIARI Emmanuelle
Nombre de délégués, ayant droit de vote, présents, excusés avec pouvoir : 21 présents	
5 excusés avec pouvoir	
6 absents	
Nombre de votants : 26	
<u>Date de convocation</u> : 13/12/2024	
<u>Objet</u> : Autorisation de déversement des eaux usées autres que domestiques dans le réseau public d'assainissement	<u>Président de séance</u> : Laurent PETIT <u>Secrétaire de séance</u> : Chey-Rithy CHHIV-TEP

M. le Maire expose :

L'établissement Cottier et Fils souhaite déverser des eaux usées issues des activités de tribofinition et de compression d'air dans le réseau public d'assainissement. Le branchement concerné est situé chemin du Jura, au droit de l'établissement. Compte-tenu du faible volume d'eaux usées non domestiques rejetées, du faible flux de polluants rejeté et donc de l'absence de tarification spécifique, il n'est pas nécessaire de compléter cet arrêté par une convention.

Les caractéristiques des rejets doivent être conformes aux dispositions du projet d'arrêté joint à la note de synthèse. Les modalités de contrôle des rejets et des branchements devront être respectées. Les déchets dangereux liés à ces activités devront être éliminés conformément à la réglementation en vigueur. Toute autre obligation mentionnée dans l'arrêté devra être suivie par l'établissement.

Après avoir entendu M. le Maire, et en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **VALIDE** le projet d'arrêté relatif au déversement des eaux usées autres que domestiques par l'établissement Cottier et Fils dans le réseau public d'assainissement,
- **AUTORISE** M. le Maire à le signer.

La présente délibération est rendue exécutoire du fait de sa transmission électronique en sous-préfecture le 06/01/2025.

AFFICHÉE, le 06/01/2025

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire

SIGNÉ

Laurent PETIT



COMMUNE DES HAUTS DE BIENNE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 19 DECEMBRE 2024

Délibération n° 2024 / 097	
Nombre de délégués titulaires en exercice : 32	<u>Ont assisté à la séance</u> : PETIT Laurent, LAROCHE Jacqueline, DELACROIX Claude, CHHIV-TEP Chey-Rithy, VILLEDIEU Florent, LAMY-AU-ROUSSEAU, PARIS Eric, BOIVIN Christiane, CAMELIN Christian, BUSSOD Frédéric, GAY André, DANREZ Michel, LACROIX Elisabeth, PINARD Isabelle, CRESTIN-BILLET Catherine, THEVENIN Gérard, BUFFARD François, CALDAS Roger, DA CUNHA Isabel, CHAVERIAT Christophe, POUSSIN Virginie <u>Excusés avec pouvoir</u> : ANAYA Laurence (pouvoir à CAMELIN Christian), KURT Muzzafer (pouvoir à CALDAS Roger), BUHR Nathalie (pouvoir à LAMY-AU-ROUSSEAU Eric), BOCQUET Sylvie (pouvoir à BOIVIN Christiane), MILLET Nathalie (pouvoir à BUSSOD Frédéric) <u>Absents</u> : OTRIO Roseline, LUZERNE Sylvain, BEAUD Sylvie, MOUTA Manuel, LEDRU Aurélie, CHIARI Emmanuelle
Nombre de délégués, ayant droit de vote, présents, excusés avec pouvoir : 21 présents	
5 excusés avec pouvoir	
6 absents	
Nombre de votants : 26	
<u>Date de convocation</u> : 13/12/2024	
<u>Objet</u> : Redevance Consommations d'eau et redevance pour performance des réseaux d'eau potable pour l'année 2025	<u>Président de séance</u> : Laurent PETIT <u>Secrétaire de séance</u> : Chey-Rithy CHHIV-TEP

M. le Maire expose :

À compter de 2025, les redevances perçues par les agences de l'eau, essentielles pour financer les actions de préservation de l'eau et des milieux aquatiques, feront l'objet d'une révision dans le cadre de la loi de finances pour 2024. Cette réforme poursuit plusieurs objectifs : rééquilibrer progressivement les contributions entre les différents usagers de l'eau (domestiques, professionnels, agriculteurs...), valoriser les efforts des collectivités pour leur bonne gestion patrimoniale, la performance de leurs ouvrages, et accompagner plus vite et plus fortement (aides et subventions) les territoires et les acteurs économiques face à l'urgence climatique. Cette démarche contribue au déploiement du plan Eau annoncé par le président de la République le 30 mars 2023. Dans le cadre de cette réforme, trois nouvelles redevances sont créées pour répondre aux enjeux en matière de gestion de l'eau : sur la consommation d'eau potable, pour la performance des systèmes d'assainissement collectif et pour la performance des réseaux d'eau potable. Elles se substituent aux redevances existantes pour pollution de l'eau d'origine domestique et pour modernisation des réseaux de collecte.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2224-12-2 à L2224-12-4 ;

Vu le Code de l'environnement, et notamment ses articles L213-10-4 et -5, et articles D213-48-12-1, D213-48-12-2 à -7, et D213-48-35-1, dans leurs versions applicables à compter du 1^{er} janvier 2025 ;

Vu l'arrêté du 5 juillet 2024 relatif aux modalités d'établissement de la redevance sur la consommation d'eau potable et des redevances pour la performance des réseaux d'eau potable et pour la performance des systèmes d'assainissement collectif,

Vu l'arrêté du 5 juillet 2024 relatif au montant forfaitaire maximal de la redevance pour la performance des réseaux d'eau potable et de la redevance pour la performance des systèmes d'assainissement collectif pris en compte pour l'application de la redevance d'eau potable et d'assainissement prévue à l'article L2224-12-3 du code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté du 10 juillet 1996 relatif aux factures de distribution de l'eau et de collecte et de traitement des eaux usées modifié dans sa version applicable au 1^{er} janvier 2025,

Vu la délibération n°2024-25 du 4 octobre 2024 du conseil d'administration de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse portant sur le projet de taux de redevances des années 2025 à 2030 et saisine des comités de bassin pour avis conforme et notamment ses articles 2.3 et 2.4,

Vu le contrat de délégation de service public pour la gestion du service d'eau potable passé entre la Ville et SUEZ Eau France entré en vigueur le 01/07/2024 et notamment son article 14.3.1 (relatif au recouvrement et au reversement de la part collectivité) ;

Considérant que la redevance pour prélèvement sur la ressource en eau est maintenue mais que les redevances pour pollution de l'eau d'origine domestique et modernisation des réseaux de collecte sont remplacées à compter du 1^{er} janvier 2025 par

- une redevance « **consommation d'eau potable** » dont :
 - le tarif est fixé par l'agence de l'eau **0,43 € HT/m³** pour 2025;
 - le redevable est l'abonné au service public de l'eau potable ;
 - l'assiette le volume facturé au cours de l'année civile (indépendamment de la période de consommation).

Toutefois, les consommations d'eau potable destinée aux activités d'élevage sont exonérées si elles font l'objet d'un comptage spécifique.

Cette redevance est facturée à l'abonné et recouvrée par la personne qui facture les redevances du service public de distribution d'eau et les sommes encaissées sont reversées à l'agence de l'eau selon les mêmes modalités que celles qui étaient applicables à la redevance pour pollution de l'eau d'origine domestique.

- et de la redevance pour **performance « des réseaux d'eau potable »**

Concernant la redevance pour performance des réseaux d'eau potable :

- Elle est facturée par l'agence de l'eau aux collectivités compétentes (ou à leurs établissements publics de coopération) pour la distribution publique de l'eau qui en sont les redevables ;
- Le taux de la redevance pour la performance des réseaux d'eau potable est fixé par l'agence de l'eau **0,05 € HT/m³ pour 2025** ;
- Le montant applicable est modulé en fonction de la performance des réseaux d'eau potable de la collectivité compétente pour la distribution publique de l'eau ;
il est égal au tarif de base multiplié par un coefficient de modulation compris entre 0,2 (objectif de performance maximale atteint) et 1 (objectif de performance minimale non atteint, pas d'abattement de la redevance) ;
- L'assiette de cette redevance est constituée par les volumes facturés durant l'année ;
- L'Agence de l'eau facture cette redevance à la collectivité au début de l'année civile qui suit ;

- La redevance est répercutée par anticipation sur chaque usager du service public de distribution d'eau potable sous la forme d'un supplément au prix du mètre cube d'eau vendu et doit faire l'objet d'une individualisation sur la facture d'eau ;

Considérant que l'Agence de l'eau RMC a fixé le tarif de la redevance pour consommation d'eau à 0,43 € HT /m³ pour l'année 2025.

Considérant que l'Agence de l'eau RMC a fixé le tarif de la redevance pour performance des réseaux d'eau potable à 0,05 € HT /m³ pour l'année 2025.

Considérant que pour l'année 2025, le coefficient de modulation est fixé forfaitairement à **0,2** pour la redevance pour performance des réseaux d'eau potable (la performance des réseaux d'eau n'étant pas prise en compte pour cette première année).

Considérant qu'il convient de fixer le tarif de la contre valeur pour la redevance pour performance des réseaux d'eau potable, qui doit être répercutée sur chaque usager du service public d'eau potable sous la forme d'un supplément au prix du mètre cube d'eau vendu.

Considérant qu'il appartient au délégataire de l'eau potable de facturer et d'encaisser auprès des usagers ces suppléments au prix du mètre cube d'eau vendu et de reverser à la Ville les sommes encaissées à ce titre dans le cadre du contrat et du mandat d'encaissement.

Considérant que le supplément de prix « redevance pour la performance des réseaux d'eau potable » constitue un élément du prix du service public de l'eau potable doit donc être assujéti à la TVA au taux réduit de 5,5%.

Considérant que, conformément aux instructions de la Direction de la législation fiscale, le reversement à la collectivité des sommes encaissées par le concessionnaire « intègre nécessairement l'assiette de la TVA en tant qu'élément du prix du service de mise à disposition des infrastructures délivré par la commune ou l'établissement public au délégataire privé », il doit être assujéti comme le reversement de la « part collectivité » au taux normal de TVA de 20%.

Après avoir entendu M. le Maire, et en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **FIXE** à 0,01€ HT/m³ (soit 0.05 x 0.2) la contre-valeur correspondant à la « redevance pour performance des réseaux d'eau potable » devant être répercutée sur chaque usager du service public d'eau potable sous la forme d'un supplément au prix du mètre cube d'eau vendu, applicable à compter du 1^{er} janvier 2025,
- **DECIDE** que cette contre valeur de la redevance « performance des réseaux d'eau potable » est facturée et encaissée auprès des abonnés au service public de l'eau potable et reversée à la Ville, de même que la redevance « consommation d'eau potable », dont le montant a été fixée par l'agence de l'eau (soit 0.43 € HT/m³ pour 2025).

La présente délibération est rendue exécutoire du fait de sa transmission électronique en sous-préfecture le 20/12/2024

AFFICHÉE, le 20/12/2024
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire

SIGNÉ

Laurent PETIT



COMMUNE DES HAUTS DE BIENNE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 19 DECEMBRE 2024

Délibération n° 2024 / 098	
Nombre de délégués titulaires en exercice : 32	<u>Ont assisté à la séance</u> : PETIT Laurent, LAROCHE Jacqueline, DELACROIX Claude, CHHIV-TEP Chey-Rithy, VILLEDIEU Florent, LAMY-AU-ROUSSEAU Eric, PARIS Eric, BOIVIN Christiane, CAMELIN Christian, BUSSOD Frédéric, GAY André, DANREZ Michel, LACROIX Elisabeth, PINARD Isabelle, CRESTIN-BILLET Catherine, THEVENIN Gérard, BUFFARD François, CALDAS Roger, DA CUNHA Isabel, CHAVERIAT Christophe, POUSSIN Virginie <u>Excusés avec pouvoir</u> : ANAYA Laurence (pouvoir à CAMELIN Christian), KURT Muzzafer (pouvoir à CALDAS Roger), BUHR Nathalie (pouvoir à LAMY-AU-ROUSSEAU Eric), BOCQUET Sylvie (pouvoir à BOIVIN Christiane), MILLET Nathalie (pouvoir à BUSSOD Frédéric) <u>Absents</u> : OTRIO Roseline, LUZERNE Sylvain, BEAUD Sylvie, MOUTA Manuel, LEDRU Aurélie, CHIARI Emmanuelle
Nombre de délégués, ayant droit de vote, présents, excusés avec pouvoir : 21 présents	
5 excusés avec pouvoir	
6 absents	
Nombre de votants : 26	
<u>Date de convocation</u> : 13/12/2024	
<u>Objet</u> : Demande de report pour un prêt de tableau du musée	<u>Président de séance</u> : Laurent PETIT <u>Secrétaire de séance</u> : Chey-Rithy CHHIV-TEP

M. le Maire expose :

Une demande de prêt d'un tableau de la collection municipale (« La mort de Du Guesclin », Nicolas Guy Brenet, inv. 1877.001.0044) a été formulée par le musée de la Chartreuse à Douai dans le cadre de l'exposition « Brenet, un peintre du roi à Douai au siècle des Lumières » organisée du 20 septembre 2024 au 6 janvier 2025. Ledit prêt a été validé en BM lors de sa séance du 03/05/2024 et en CM lors de sa séance du 18/06/2024. En raison de difficultés de transport en région parisienne liées aux jeux paralympiques, une demande de report de prêt a été formulée suite à cette exposition programmée aux dates suivantes : du 19 mars 2025 au 23 juin 2025. Tous les frais (transport, emballage, assurance) liés à ce prêt seront assurés par l'emprunteur. Une nouvelle convention entre la ville de Hauts de Bienne (« prêteur ») et la ville de Douai (« emprunteur ») sera rédigée en vue de formaliser ce prêt.

Après avoir entendu M. le Maire, et en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **AUTORISE** ce report de prêt ;
- **AUTORISE** M. le Maire à signer tout document afférent à ce prêt.

La présente délibération est rendue exécutoire du fait de sa transmission électronique en sous-préfecture le 06/01/2025.

AFFICHÉE, le 06/01/2025

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire

SIGNÉ

Laurent PETIT



COMMUNE DES HAUTS DE BIENNE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 19 DECEMBRE 2024

Délibération n° 2024 / 099	
Nombre de délégués titulaires en exercice : 32	<u>Ont assisté à la séance</u> : PETIT Laurent, LAROCHE Jacqueline, DELACROIX Claude, CHHIV-TEP Chey-Rithy, VILLEDIEU Florent, LAMY-AU-ROUSSEAU Eric, PARIS Eric, BOIVIN Christiane, CAMELIN Christian, BUSSOD Frédéric, GAY André, DANREZ Michel, LACROIX Elisabeth, PINARD Isabelle, CRESTIN-BILLET Catherine, THEVENIN Gérard, BUFFARD François, CALDAS Roger, DA CUNHA Isabel, CHAVERIAT Christophe, POUSSIN Virginie <u>Excusés avec pouvoir</u> : ANAYA Laurence (pouvoir à CAMELIN Christian), KURT Muzzafer (pouvoir à CALDAS Roger), BUHR Nathalie (pouvoir à LAMY-AU-ROUSSEAU Eric), BOCQUET Sylvie (pouvoir à BOIVIN Christiane), MILLET Nathalie (pouvoir à BUSSOD Frédéric) <u>Absents</u> : OTRIO Roseline, LUZERNE Sylvain, BEAUD Sylvie, MOUTA Manuel, LEDRU Aurélie, CHIARI Emmanuelle
Nombre de délégués, ayant droit de vote, présents, excusés avec pouvoir : 21 présents	
5 excusés avec pouvoir	
6 absents	
Nombre de votants : 26	
<u>Date de convocation</u> : 13/12/2024	
<u>Objet</u> : Modification du Règlement Intérieur des crèches	<u>Président de séance</u> : Laurent PETIT <u>Secrétaire de séance</u> : Chey-Rithy CHHIV-TEP

M. le Maire expose :

Suite à un contrôle CAF, le règlement intérieur des crèches doit être mise à jour avant le 31 décembre 2024.

Les Modifications ont été notifiées en jaune directement sur le règlement intérieur joint à la présente de façon dématérialisée. Les changements sont résumés ci-dessous :

- **Page 1** : changement des adresses mail des deux crèches et de la date de mise à jour.
- **Page 6, article 4-les horaires et jours d'ouverture** : ajout de 3 journées pédagogiques financées par la CAF.
- **Page 7, article 5-demande de garde et attribution des places** : ajout de la phrase « Ces critères sont pris en compte en priorité mais si la structure dispose de places supplémentaires, nous élargissons notre offre d'accueil aux familles sur liste d'attente des communes conventionnées », demandée par la CAF.
- **Page 8, article 6-inscription de l'enfant** : le terme « impérativement » a été supprimé et remplacé par « si existante »
- **Page 8, article 6-inscription de l'enfant, visite médicale d'admission** : modification de la 1^{ère} phrase et suppression de la 3^{ème} phrase.
- **Page 8, article 7-la période d'adaptation** : modification de la phrase en jaune
- **Page 8, article 8-fin de l'accueil de l'enfant** : modification de la phrase en jaune
- **Page 9, article 9- cas d'exclusion** : ajout des mots en jaune.
- **Page 10, article 10-arrivées et départs** : modification de la 1^{ère} phrase + précision dans le chapitre « arrivée » en ajoutant « à partir de 13 enfants »
- **Page 12, article 12-conseils pratiques** : chapitre les produits d'hygiène, ajout de la phrase en jaune + chapitre restauration, suppression du mot « mois » remplacé par le mot « semaine » et ajout de la phrase en jaune.

- **Page 12, article 13-participation des parents à la vie de la crèche** : chapitre information-communication, modification de la phrase en jaune.
- **Page 16, article 21-calcul du tarif horaire familial** : ajout de la phrase en jaune demandée par la CAF.
- **Page 19, article 23-la facturation** : suppression de la phrase « Les heures d'arrivées et de départs de chaque enfant sont notées sur le planning journalier par les professionnelles présentes à l'accueil de l'enfant », remplacé par la phrase « Chaque jour, les heures d'arrivée et de départ de l'enfant sont enregistrées dans notre logiciel de gestion ».
- **Page 23, annexe 2-participation financière des familles** : actualisation faite en jaune.

Après avoir entendu M. le Maire, et en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **VALIDE** le nouveau règlement intérieur des crèches,
- **AUTORISE** M. le Maire à le signer.

La présente délibération est rendue exécutoire du fait de sa transmission électronique en sous-préfecture le 20/12/2024

AFFICHÉE, le 20/12/2024
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire

SIGNÉ

Laurent PETIT

COMMUNE DES HAUTS DE BIENNE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 19 DECEMBRE 2024

Délibération n° 2024 / 100	
Nombre de délégués titulaires en exercice : 32	<u>Ont assisté à la séance</u> : PETIT Laurent, LAROCHE Jacqueline, DELACROIX Claude, CHHIV-TEP Chey-Rithy, VILLEDIEU Florent, LAMY-AU-ROUSSEAU Eric, PARIS Eric, BOIVIN Christiane, CAMELIN Christian, BUSSOD Frédéric, GAY André, DANREZ Michel, LACROIX Elisabeth, PINARD Isabelle, CRESTIN-BILLET Catherine, THEVENIN Gérard, BUFFARD François, CALDAS Roger, DA CUNHA Isabel, CHAVERIAT Christophe, POUSSIN Virginie <u>Excusés avec pouvoir</u> : ANAYA Laurence (pouvoir à CAMELIN Christian), KURT Muzzafer (pouvoir à CALDAS Roger), BUHR Nathalie (pouvoir à LAMY-AU-ROUSSEAU Eric), BOCQUET Sylvie (pouvoir à BOIVIN Christiane), MILLET Nathalie (pouvoir à BUSSOD Frédéric) <u>Absents</u> : OTRIO Roseline, LUZERNE Sylvain, BEAUD Sylvie, MOUTA Manuel, LEDRU Aurélie, CHIARI Emmanuelle
Nombre de délégués, ayant droit de vote, présents, excusés avec pouvoir : 21 présents	
5 excusés avec pouvoir	
6 absents	
Nombre de votants : 26	
<u>Date de convocation</u> : 13/12/2024	
<u>Objet</u> : Plan Vélo - Avenant à la convention de groupement de commande	<u>Président de séance</u> : Laurent PETIT <u>Secrétaire de séance</u> : Chey-Rithy CHHIV-TEP

M. le Maire expose :

Dans le cadre de son « Plan Vélo », Haut-Jura Arcade Communauté souhaite réaliser des aménagements cyclables sur le son territoire. Compte-tenu d'une opportunité financière, suite à la candidature à un appel à projet pour financer certains tronçons, Haut-Jura Arcade Communauté et ses communes membres, Hauts-de-Bienne, Morbier, Longchaumois et Bellefontaine se sont groupées, par l'intermédiaire d'une convention, conformément aux dispositions des articles L2113-6 et L2113-7 du Code de la commande publique, pour la réalisation des aménagements cyclables proposés dans le schéma directeur cyclable du territoire d'Arcade, cette convention servant également de support afin de coordonner l'organisation, le suivi d'exécution et la refacturation des différents travaux.

Au sein de ladite convention, le coordonnateur avait notamment pour mission de centraliser l'ensemble des factures pour le compte des membres du groupement et en assurer le paiement, avant de refacturer à chacun la part lui revenant. De la même façon, il devait également centraliser et effectuer toutes demandes de subventions à des entités et organismes tiers au nom et pour le compte de l'ensemble des membres du groupement. Cependant, certaines évolutions en cours de projet rendent nécessaires la définition de règles de facturation particulières selon le type de prestation, à l'instar des demandes de subvention s'y rapportant.

Le présent avenant n°1 a pour objet la mise en place d'une facturation individualisée par maître d'ouvrage, donc directe du prestataire vers chacun des membres du groupement, sur tous les travaux de réalisation du jalonnement et du marquage au sol sur voies partagées avec signalisation correspondante. Chacun des membres s'engage à régler les différentes factures lui étant adressées. Parallèlement, pour ces seuls travaux de jalonnement et de marquage au sol sur voies partagées avec signalisation correspondante, les membres du groupement se chargent individuellement de leur propre demande de subvention.



Pour le reste des prestations, la convention de groupement initiale reste applicable, la facturation demeure donc centralisée au niveau du coordonnateur, qui en assume le paiement direct auprès des différents prestataires et se charge ensuite de refacturer aux membres la part leur revenant. De même, les demandes de subventions à des entités et organismes restent centralisées au niveau du coordonnateur.

Après avoir entendu M. le Maire, et en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **VALIDE** le présent avenant joint à la présente,
- **AUTORISE** M. le Maire à signer ce dernier ainsi que tout document afférent.

La présente délibération est rendue exécutoire du fait de sa transmission électronique en sous-préfecture le 06/01/2025.

AFFICHÉE, le 06/01/2025

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire

SIGNÉ

Laurent PETIT

COMMUNE DES HAUTS DE BIENNE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 19 DECEMBRE 2024

Délibération n° 2024 / 101	
Nombre de délégués titulaires en exercice : 32	<u>Ont assisté à la séance</u> : PETIT Laurent, LAROCHE Jacqueline, DELACROIX Claude, CHHIV-TEP Chey-Rithy, VILLEDIEU Florent, LAMY-AU-ROUSSEAU Eric, PARIS Eric, BOIVIN Christiane, CAMELIN Christian, BUSSOD Frédéric, GAY André, DANREZ Michel, LACROIX Elisabeth, PINARD Isabelle, CRESTIN-BILLET Catherine, THEVENIN Gérard, BUFFARD François, CALDAS Roger, DA CUNHA Isabel, CHAVERIAT Christophe, POUSSIN Virginie <u>Excusés avec pouvoir</u> : ANAYA Laurence (pouvoir à CAMELIN Christian), KURT Muzzafer (pouvoir à CALDAS Roger), BUHR Nathalie (pouvoir à LAMY-AU-ROUSSEAU Eric), BOCQUET Sylvie (pouvoir à BOIVIN Christiane), MILLET Nathalie (pouvoir à BUSSOD Frédéric) <u>Absents</u> : OTRIO Roseline, LUZERNE Sylvain, BEAUD Sylvie, MOUTA Manuel, LEDRU Aurélie, CHIARI Emmanuelle
Nombre de délégués, ayant droit de vote, présents, excusés avec pouvoir : 21 présents	
5 excusés avec pouvoir	
6 absents	
Nombre de votants : 26	
<u>Date de convocation</u> : 13/12/2024	
<u>Objet</u> : Avenant Opération de Revitalisation de Territoire (ORT)	<u>Président de séance</u> : Laurent PETIT <u>Secrétaire de séance</u> : Chey-Rithy CHHIV-TEP

M. le Maire expose :

De façon à infléchir les évolutions socio-économiques auxquelles est confrontées le territoire et conforter l'armature urbaine, Haut-Jura Arcade Communauté et Morez Hauts de Bienne portent une politique forte d'aménagement favorisant les solidarités entre bourg centre et communes plus rurales du territoire. Sur le plan opérationnel, cette politique se décline sous la forme d'une Opération de Revitalisation du Territoire valant convention-cadre « Petites Villes de Demain ». Créée par la loi portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique (Elan) du 23 novembre 2018, l'Opération de Revitalisation de Territoire (ORT) est un outil à disposition des collectivités locales pour porter et mettre en œuvre un projet de territoire afin de créer un cadre de vie attractif, propice au développement à long terme du territoire. Mise en œuvre depuis octobre, cette convention est dotée d'un plan d'action comportant 6 axes et 41 fiches actions pour un budget prévisionnel de 30 millions d'euros.

Sur les 41 actions inscrites dans la convention, 27 pourront être terminées avant la fin de la convention : plan vélo, Echappée Bienne, aménagement belvédères, OPAH RU... 14 ont connues des débuts d'exécution mais ne pourront pas être finalisées pour diverses raisons : freins juridiques, mobilisation des financements, maturité des projets etc.

Par conséquent, le Comité de Programmation de l'ORT qui réunit l'ensemble des partenaires et financeurs (Etat, région BFC, Département du Jura, Soliha, EPF...) a proposé de retirer de la convention les 14 actions qui ne pourront pas être terminées d'ici octobre 2026 et qui pourront faire l'objet d'une nouvelle programmation dans une future convention :

- Création d'un logement communal BBC en centre-ville ;
- Achat et requalification de l'hôtel de la Poste ;
- Aménagement de zone d'activité économique site « Morel » à Morbier ;
- Aménagement de la plateforme SNCF de Hauts de Bienne ;
- Requalification paysagère de la RN5 et des entrées de ville ;
- Étude de mise en valeur des Gorges de la Bienne ;
- Achats et démolitions de bâtiments « Concorde », « Di-Léna », « Ilot Regad » ;
- Nouveau projet pour le musée de la lunetterie ;
- Transfert de France Services en centre-ville ;
- Création d'un parking couvert à deux étages aux abords du Lycée ;
- Création d'un complexe modulaire pour spectacles sur le site de la friche EDF ;
- Étude sur les nouveaux usages d'une petite ville du 21^e siècle ;
- Travail de recherche par un doctorant sur le territoire d'Arcade en 2050.

Par ailleurs, il a été proposé de rajouter 2 nouvelles actions à savoir, la mise en place d'un incubateur en relation avec Deca BFC et le lycée V Berard ainsi que la réalisation d'une chaufferie bois aux ateliers intercommunaux d'Arcade.

À la suite de ces évolutions, le budget prévisionnel est désormais de 21,3 millions d'euros.

Après avoir entendu M. le Maire, et en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **PREND ACTE** du bilan réalisé pendant le Comité de Programmation ORT qui s'est déroulé le 6 juin 2024,
- **APPROUVE** la suppression de 14 fiches actions de l'ORT,
- **APPROUVE** l'ajout de 2 fiches actions à l'ORT,
- **APPROUVE** la modification du budget prévisionnel de l'ORT,
- **AUTORISE** le Maire de Hauts de Bienne à approuver l'avenant de la convention-cadre pluriannuelle ORT de territoire de Hauts de Bienne valant convention-cadre « Petites Villes de Demain » joint à la présente.

La présente délibération est rendue exécutoire du fait de sa transmission électronique en sous-préfecture le 06/01/2025.

AFFICHÉE, le 06/01/2025

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire

SIGNÉ

Laurent PETIT

COMMUNE DES HAUTS DE BIENNE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 19 DECEMBRE 2024

Délibération n° 2024 / 102	
Nombre de délégués titulaires en exercice : 32	<u>Ont assisté à la séance</u> : PETIT Laurent, LAROCHE Jacqueline, DELACROIX Claude, CHHIV-TEP Chey-Rithy, VILLEDIEU Florent, LAMY-AU-ROUSSEAU Eric, PARIS Eric, BOIVIN Christiane, CAMELIN Christian, BUSSOD Frédéric, GAY André, DANREZ Michel, LACROIX Elisabeth, PINARD Isabelle, CRESTIN-BILLET Catherine, THEVENIN Gérard, BUFFARD François, CALDAS Roger, DA CUNHA Isabel, CHAVERIAT Christophe, POUSSIN Virginie <u>Excusés avec pouvoir</u> : ANAYA Laurence (pouvoir à CAMELIN Christian), KURT Muzzafer (pouvoir à CALDAS Roger), BUHR Nathalie (pouvoir à LAMY-AU-ROUSSEAU Eric), BOCQUET Sylvie (pouvoir à BOIVIN Christiane), MILLET Nathalie (pouvoir à BUSSOD Frédéric) <u>Absents</u> : OTRIO Roseline, LUZERNE Sylvain, BEAUD Sylvie, MOUTA Manuel, LEDRU Aurélie, CHIARI Emmanuelle
Nombre de délégués, ayant droit de vote, présents, excusés avec pouvoir : 21 présents	
5 excusés avec pouvoir	
6 absents	
Nombre de votants : 26	
<u>Date de convocation</u> : 13/12/2024	
<u>Objet</u> : Demande de financement LEADER – Parcours marchand	<u>Président de séance</u> : Laurent PETIT <u>Secrétaire de séance</u> : Chey-Rithy CHHIV-TEP

M. le Maire expose :

Dans le cadre de l'Opération de Revitalisation de Territoire (ORT) de la commune de Hauts de Bienne et de Haut-Jura Arcade Communauté a souhaité requalifier son parcours marchand. L'objectif est de favoriser la déambulation des clients dans les différents commerces dans une zone prédéfinie grâce à l'installation d'une décoration estivale. Cette action vient compléter les interventions portées par la Ville en faveur du commerce : politique d'acquisition foncière, réhabilitation des cellules commerciales, appui à l'installation de nouveaux commerces, structuration d'une association des commerçants, etc.

Pour cela, il est possible de mobiliser des fonds LEADER car le projet s'intègre dans la stratégie de développement du GAL (fiche action numéro 4 – Pérenniser l'offre de commerces et des services, en cohérence avec l'armature territoriale) dans le cadre LEADER VI sur la période 2023-2027.

Le plan de financement de l'action s'établit comme suit :

Dépenses (€ HT et TTC)	Recettes (€ TTC)
18 300 € HT	LEADER : 14 640 €
21 960 € TTC	Autofinancement : 7320 €
TOTAL : 21 960 € TTC	TOTAL : 21 960 € TTC



Après avoir entendu M. le Maire, et en avoir délibéré, le Conseil Municipal a l'unanimité :

- **VALIDE** le plan de financement proposé ci-dessus pour la requalification du parcours marchand de Hauts de Bienne. A noter qu'il s'agit d'un projet d'investissement,
- **SOLLICITE** les crédits LEADER nécessaires pour la réalisation du projet,
- **S'ENGAGE** à apporter l'autofinancement nécessaire pour la réalisation du projet,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à réaliser les démarches relatives à la demande de financement LEADER et à signer les documents afférents à cette demande.

La présente délibération est rendue exécutoire du fait de sa transmission électronique en sous-préfecture le 06/01/2025.

AFFICHÉE, le 06/01/2025

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire

SIGNÉ

Laurent PETIT

COMMUNE DES HAUTS DE BIENNE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 19 DECEMBRE 2024

Délibération n° 2024 / 103	
Nombre de délégués titulaires en exercice : 32	<u>Ont assisté à la séance</u> : PETIT Laurent, LAROCHE Jacqueline, DELACROIX Claude, CHHIV-TEP Chey-Rithy, VILLEDIEU Florent, LAMY-AU-ROUSSEAU Eric, PARIS Eric, BOIVIN Christiane, CAMELIN Christian, BUSSOD Frédéric, GAY André, DANREZ Michel, LACROIX Elisabeth, PINARD Isabelle, CRESTIN-BILLET Catherine, THEVENIN Gérard, BUFFARD François, CALDAS Roger, DA CUNHA Isabel, CHAVERIAT Christophe, POUSSIN Virginie <u>Excusés avec pouvoir</u> : ANAYA Laurence (pouvoir à CAMELIN Christian), KURT Muzzafer (pouvoir à CALDAS Roger), BUHR Nathalie (pouvoir à LAMY-AU-ROUSSEAU Eric), BOCQUET Sylvie (pouvoir à BOIVIN Christiane), MILLET Nathalie (pouvoir à BUSSOD Frédéric) <u>Absents</u> : OTRIO Roseline, LUZERNE Sylvain, BEAUD Sylvie, MOUTA Manuel, LEDRU Aurélie, CHIARI Emmanuelle
Nombre de délégués, ayant droit de vote, présents, excusés avec pouvoir : 21 présents	
5 excusés avec pouvoir	
6 absents	
Nombre de votants : 26	
<u>Date de convocation</u> : 13/12/2024	
<u>Objet</u> : Modification du règlement du budget participatif	<u>Président de séance</u> : Laurent PETIT <u>Secrétaire de séance</u> : Chey-Rithy CHHIV-TEP

M. le Maire expose :

Le budget participatif est issu de la loi du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité. C'est un outil de participation citoyenne et de démocratie locale. Les habitants proposent des projets répondant aux principes d'intérêt général, de la compétence de la Ville avec un financement inscrit dans son budget. Le budget participatif a pour objectifs de redonner du pouvoir d'agir aux citoyens et de les rapprocher des instances de décision.

Dans le cadre de la mise en œuvre de l'Opération de Revitalisation du Territoire, la Ville souhaite expérimenter la mise en place de ce dispositif. De ce fait, une commission Budget Participatif a été créée lors du Conseil Municipal du 29 juin 2023. Cette commission s'est réunie une première fois le 20 juillet 2023 afin de déterminer les modalités de mise en place de ce dispositif et de rédiger le règlement. Au regard des éléments exposés, le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité le règlement le 21 septembre 2023. Toutefois, après la mise en place d'une première édition en 2024, des modifications sont à apporter au règlement. Désormais, l'initiative est ouverte à tous les habitants de la commune de Hauts de Bienne (Morez, La Mouille et Lézat) et non plus exclusivement aux habitants de Morez.

De ce fait, le règlement est modifié comme suit :

Article 1 : Le territoire

Les projets du budget participatif doivent :

- Être réalisés sur le territoire de la commune de Hauts de Bienne ;
- Concerner le domaine public communal.

Envoyé en préfecture le 06/01/2025

Reçu en préfecture le 06/01/2025

Publié le 06/01/2025

ID : 039-200060051-20241219-2024_103-DE



Après avoir entendu M. le Maire, et en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **APPROUVE** la modification du règlement du budget participatif ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à prendre toutes les mesures nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

La présente délibération est rendue exécutoire du fait de sa transmission électronique en sous-préfecture le 06/01/2025.

AFFICHÉE, le 06/01/2025

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire

SIGNÉ

Laurent PETIT

COMMUNE DES HAUTS DE BIENNE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 19 DECEMBRE 2024

Délibération n° 2024 / 104	
Nombre de délégués titulaires en exercice : 32	<u>Ont assisté à la séance</u> : PETIT Laurent, LAROCHE Jacqueline, DELACROIX Claude, CHHIV-TEP Chey-Rithy, VILLEDIEU Florent, LAMY-AU-ROUSSEAU Eric, PARIS Eric, BOIVIN Christiane, CAMELIN Christian, BUSSOD Frédéric, GAY André, DANREZ Michel, LACROIX Elisabeth, PINARD Isabelle, CRESTIN-BILLET Catherine, THEVENIN Gérard, BUFFARD François, CALDAS Roger, DA CUNHA Isabel, CHAVERIAT Christophe, POUSSIN Virginie <u>Excusés avec pouvoir</u> : ANAYA Laurence (pouvoir à CAMELIN Christian), KURT Muzzafer (pouvoir à CALDAS Roger), BUHR Nathalie (pouvoir à LAMY-AU-ROUSSEAU Eric), BOCQUET Sylvie (pouvoir à BOIVIN Christiane), MILLET Nathalie (pouvoir à BUSSOD Frédéric) <u>Absents</u> : OTRIO Roseline, LUZERNE Sylvain, BEAUD Sylvie, MOUTA Manuel, LEDRU Aurélie, CHIARI Emmanuelle
Nombre de délégués, ayant droit de vote, présents, excusés avec pouvoir : 21 présents	
5 excusés avec pouvoir	
6 absents	
Nombre de votants : 26	
<u>Date de convocation</u> : 13/12/2024	
<u>Objet</u> : Compte-rendu des décisions du Maire prises par délégation du Conseil municipal	<u>Président de séance</u> : Laurent PETIT <u>Secrétaire de séance</u> : Chey-Rithy CHHIV-TEP

Monsieur le Maire donne lecture des décisions qu'il a été amené à prendre en application de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales et de la délibération n° 2020-002 du 10 juin 2020.

- Signature d'une convention de mise à disposition au profit de l'association La Morézienne, à compter du 17 octobre 2024, pour un local de stockage d'une superficie de 13 m2, situé 9, rue Wladimir Gagneur : la mise à disposition est consentie à titre gratuit pour une durée d'une année, renouvelable par tacite reconduction.
- Signature d'un bail à usage d'habitation conclu avec Monsieur CARON Jean, pour un logement situé au 23, avenue de la Libération. Il s'agit d'un appartement de type T3 de 70 m2, dont le loyer mensuel est fixé à 580 € et 30 € de provisions sur charges. Le bail est conclu à compter du 4 novembre 2024 pour une durée de 6 années. Le loyer sera révisable chaque année selon l'évolution de l'indice de révision des loyers publié par l'INSEE au 3ème trimestre de l'année précédant la révision.
- Signature d'un bail mobilité conclu avec Madame Karine LHEMANN, pour le studio situé au 10, avenue Louis Paget, dans le cadre de sa prise de fonctions au sein du Musée. Le loyer mensuel est fixé à 370 € et 60 € de provisions sur charges. Le bail est conclu à compter du 26 octobre 2024 jusqu'au 31 mars 2025, reconductible jusqu'à une durée maximale de 10 mois. Le loyer sera révisable chaque année selon l'évolution de l'indice de révision des loyers publié par l'INSEE au 3ème trimestre de l'année précédant la révision.



- Signature d'un bail de location de garage au profit de Madame QASMI Fatima à compter du 15 novembre 2024, pour un garage situé 11, rue Pierre Morel, HAUTS DE BIENNE, d'une superficie de 15 m² : la location est consentie pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction, avec un loyer mensuel de 40 €. Le loyer sera révisable chaque année selon l'évolution de l'indice de révision des loyers publié par l'INSEE au 3^{ème} trimestre de l'année précédant la révision.
- Signature d'un bail de location de garage au profit de Monsieur SOULIGNAC Rodolphe à compter du 18 novembre 2024, pour un garage situé 11, rue Pierre Morel, HAUTS DE BIENNE, d'une superficie de 15 m² : la location est consentie pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction, avec un loyer mensuel de 40 €. Le loyer sera révisable chaque année selon l'évolution de l'indice de révision des loyers publié par l'INSEE au 3^{ème} trimestre de l'année précédant la révision.
- Signature d'un bail de location de garage au profit de Madame BOCQUET Sylvie, à compter du 25 novembre 2024, pour deux garages situés 11, rue Pierre Morel, HAUTS DE BIENNE, d'une superficie de 15 m² chacun : la location est consentie pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction, avec un loyer mensuel de 80 €. Le loyer sera révisable chaque année selon l'évolution de l'indice de révision des loyers publié par l'INSEE au 3^{ème} trimestre de l'année précédant la révision.
- Signature d'un bail de location de garage au profit de Monsieur LEITE MENDONCA Anibal José, à compter du 6 décembre 2024, pour un garage situé 6, rue Hyacinthe Cazeaux, HAUTS DE BIENNE, d'une superficie de 30 m² : la location est consentie pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction, avec un loyer mensuel de 80 €. Le loyer sera révisable chaque année selon l'évolution de l'indice de révision des loyers publié par l'INSEE au 3^{ème} trimestre de l'année précédant la révision.

Le Conseil Municipal **PREND ACTE** de ce compte-rendu.

La présente délibération est rendue exécutoire du fait de sa transmission électronique en sous-préfecture le 06/01/2025.

AFFICHÉE, le 06/01/2025

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire

SIGNÉ

Laurent PETIT



COMMUNE DES HAUTS DE BIENNE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 19 DECEMBRE 2024

Délibération n° 2024 / 105	
Nombre de délégués titulaires en exercice : 32	<p><u>Ont assisté à la séance</u> : PETIT Laurent, LAROCHE Jacqueline, DELACROIX Claude, CHHIV-TEP Chey-Rithy, VILLEDIEU Florent, LAMY-AU-ROUSSEAU Eric, PARIS Eric, BOIVIN Christiane, CAMELIN Christian, BUSSOD Frédéric, GAY André, DANREZ Michel, LACROIX Elisabeth, PINARD Isabelle, CRESTIN-BILLET Catherine, THEVENIN Gérard, BUFFARD François, CALDAS Roger, DA CUNHA Isabel, CHAVERIAT Christophe, POUSSIN Virginie</p> <p><u>Excusés avec pouvoir</u> : ANAYA Laurence (pouvoir à CAMELIN Christian), KURT Muzzafer (pouvoir à CALDAS Roger), BUHR Nathalie (pouvoir à LAMY-AU-ROUSSEAU Eric), BOCQUET Sylvie (pouvoir à BOIVIN Christiane), MILLET Nathalie (pouvoir à BUSSOD Frédéric)</p> <p><u>Absents</u> : OTRIO Roseline, LUZERNE Sylvain, BEAUD Sylvie, MOUTA Manuel, LEDRU Aurélie, CHIARI Emmanuelle</p>
Nombre de délégués, ayant droit de vote, présents, excusés avec pouvoir : 21 présents	
5 excusés avec pouvoir	
6 absents	
Nombre de votants : 26	
Date de convocation : 13/12/2024	
Objet : Vote des tarifs 2025 – location de salle	<p><u>Président de séance</u> : Laurent PETIT</p> <p><u>Secrétaire de séance</u> : Chey-Rithy CHHIV-TEP</p>

Le Conseil municipal, à l'unanimité, **FIXE** comme suit, les tarifs de location de salle à compter du 1er janvier 2025 :

	HTS de BIENNE	EXTERIEUR	ASSOCIATION
ESPACE LAMARTINE			
SANS MATERIEL	394 €	527 €	
Salle des fêtes sans recettes	285 €	375 €	
BAR & CUISINE			
BAR SEUL - OBSEQUES	74 €	94 €	
BAR SEUL - FETES	117 €	176 €	
BAR AVEC CUISINE	192 €	242 €	
HALL EXPOSITION			
LA JOURNEE	48 €	63 €	
LA SEMAINE	193 €	252 €	
SALLE FORMATION N°3			
LA JOURNEE	55 €	74 €	
1/2 JOURNEE	27 €	37 €	
A L'HEURE	7 €	9 €	
SALLE CHARLES EUGENE FORESTIER			
LA JOURNEE	285 €	375 €	
Cérémonies civiles - LA JOURNEE	125 €	125 €	
	HTS de BIENNE	EXTERIEUR	ASSOCIATION
LOCATION MATERIEL IN SITU			
FORFAIT MATERIEL	46 €	47 €	
LOCATION MATERIEL HORS SALLE DES FETES			
FORFAIT VAISSELLE JUSQU'À 100 PIECES	66 €	88 €	
FORFAIT VAISSELLE AU-DELA	131 €	164 €	
CAUTION	212 €	212 €	
INTERVENTION PERSONNEL MUNICIPAL			
L'HEURE	47,47 €	47,47 €	

VAISSELLE CASSEE OU MANQUANTE (à la pièce)			
FOURCHETTE, CUILLERE, VERRE	3 €		
COUTEAU, ASSIETTE, TASSE, SALADIER	5 €		
PICHET, PLAT, CORBEILLE A PAIN	12 €		
LOUCHE, PLAT, GROS COUTEAU	20 €		
toutes autres pièces	il sera facturé le prix coûtant du remplacement		
	HTS de BIENNE	EXTERIEUR	ASSOCIATION
SALLE HONNEUR AVEC MATERIEL & MOBILIER			
JOURNEE	52 €		
Jusqu'à 10 JOURS	233 €		
AUTRES SALLES			
TARIF JOURNEE	24 €		
TARIF HORAIRE			
APERITIFS - EXPOSITIONS	107 €	157 €	
CAUTION UNIQUE	350 €	500 €	500 €
SALLE COMMUNALE - LEZAT			
Fête weekend 2 jours	102 €	147 €	69 €
Fête weekend 3 jours	150 €	200 €	
Séance utilisation payante	17 €	22 €	
Obsèques	51 €	56 €	
Apéritifs + expositions	70 €	80 €	
Caution unique	300 €	300 €	
remarque chauffage	intégration location depuis 2024		
SALLE POLYVALENTE - LA MOUILLE			
Fête weekend 2 jours	208 €	303 €	140 €
Fête weekend 3 jours	303 €	427 €	
Séance utilisation payante	17 €	22 €	
Obsèques	51 €	56 €	
Apéritifs + expositions	107 €	157 €	
Caution unique	500 €	500 €	500 €

La présente délibération est rendue exécutoire du fait de sa transmission électronique en sous-préfecture le 02/01/2025

AFFICHÉE, le 02/01/2025
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire

SIGNÉ

Laurent PETIT



COMMUNE DES HAUTS DE BIENNE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 19 DECEMBRE 2024

Délibération n° 2024 / 106	
Nombre de délégués titulaires en exercice : 32	<p><u>Ont assisté à la séance</u> : PETIT Laurent, LAROCHE Jacqueline, DELACROIX Claude, CHHIV-TEP Chey-Rithy, VILLEDIEU Florent, LAMY-AU-ROUSSEAU Eric, PARIS Eric, BOIVIN Christiane, CAMELIN Christian, BUSSOD Frédéric, GAY André, DANREZ Michel, LACROIX Elisabeth, PINARD Isabelle, CRESTIN-BILLET Catherine, THEVENIN Gérard, BUFFARD François, CALDAS Roger, DA CUNHA Isabel, CHAVERIAT Christophe, POUSSIN Virginie</p> <p><u>Excusés avec pouvoir</u> : ANAYA Laurence (pouvoir à CAMELIN Christian), KURT Muzzafer (pouvoir à CALDAS Roger), BUHR Nathalie (pouvoir à LAMY-AU-ROUSSEAU Eric), BOCQUET Sylvie (pouvoir à BOIVIN Christiane), MILLET Nathalie (pouvoir à BUSSOD Frédéric)</p> <p><u>Absents</u> : OTRIO Roseline, LUZERNE Sylvain, BEAUD Sylvie, MOUTA Manuel, LEDRU Aurélie, CHIARI Emmanuelle</p>
Nombre de délégués, ayant droit de vote, présents, excusés avec pouvoir : 21 présents	
5 excusés avec pouvoir	
6 absents	
Nombre de votants : 26	
Date de convocation : 13/12/2024	
Objet : Vote des tarifs 2025 - EVS Espace de Vie Sociale	<p><u>Président de séance</u> : Laurent PETIT</p> <p><u>Secrétaire de séance</u> : Chey-Rithy CHHIV-TEP</p>

Le Conseil municipal, à l'unanimité, **FIXE** comme suit, les tarifs de de l'Espace de Vie Sociale (EVS) à compter du 1er janvier 2025 :

	TARIF 2025	
	HTS de BIENNE	EXTERIEUR
EVS : Espace Vie Sociale		
LOCATION DES SALLES		
TARIF A L'HEURE (Projet non lucratif)	0,0 €	6,9 €
TARIF A L'HEURE (Projet lucratif)	6,9 € + 5% recettes	9,4 € + 5% recettes
TARIF 1/2 JOURNEE (Projet non lucratif)	0,0 €	27,7 €
TARIF 1/2 JOURNEE (Projet lucratif)	27,7 € + 5%	37 € + 5% recettes
PHOTOCOPIE - REPROGRAPHIE		
LA COPIE MONOCHROME	0,2 €	0,2 €
LA COPIE COULEUR	0,4 €	0,4 €
SCAN	0,0 €	0,0 €
RELIURE complete -50 pages (sans impression)	1,5 €	1,5 €
RELIURE complete +50 pages (sans impression)	2,5 €	2,5 €
PLASTIFICATION A4 (sans impression)	1,0 €	1,0 €
PLASTIFICATION A3 (sans impression)	1,5 €	1,5 €

La présente délibération est rendue exécutoire du fait de sa transmission électronique en sous-préfecture le 02/01/2025

AFFICHÉE, le 02/01/2025
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire

SIGNÉ

Laurent PETIT



COMMUNE DES HAUTS DE BIENNE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 19 DECEMBRE 2024

Délibération n° 2024 / 107	
Nombre de délégués titulaires en exercice : 32	<p><u>Ont assisté à la séance</u> : PETIT Laurent, LAROCHE Jacqueline, DELACROIX Claude, CHHIV-TEP Chey-Rithy, VILLEDIEU Florent, LAMY-AU-ROUSSEAU Eric, PARIS Eric, BOIVIN Christiane, CAMELIN Christian, BUSSOD Frédéric, GAY André, DANREZ Michel, LACROIX Elisabeth, PINARD Isabelle, CRESTIN-BILLET Catherine, THEVENIN Gérard, BUFFARD François, CALDAS Roger, DA CUNHA Isabel, CHAVERIAT Christophe, POUSSIN Virginie</p> <p><u>Excusés avec pouvoir</u> : ANAYA Laurence (pouvoir à CAMELIN Christian), KURT Muzzafer (pouvoir à CALDAS Roger), BUHR Nathalie (pouvoir à LAMY-AU-ROUSSEAU Eric), BOCQUET Sylvie (pouvoir à BOIVIN Christiane), MILLET Nathalie (pouvoir à BUSSOD Frédéric)</p> <p><u>Absents</u> : OTRIO Roseline, LUZERNE Sylvain, BEAUD Sylvie, MOUTA Manuel, LEDRU Aurélie, CHIARI Emmanuelle</p>
Nombre de délégués, ayant droit de vote, présents, excusés avec pouvoir : 21 présents	
5 excusés avec pouvoir	
6 absents	
Nombre de votants : 26	
Date de convocation : 13/12/2024	
<u>Objet</u> : Vote des tarifs 2025 – matériel et animation	<p><u>Président de séance</u> : Laurent PETIT</p> <p><u>Secrétaire de séance</u> : Chey-Rithy CHHIV-TEP</p>

Le Conseil municipal, à l'unanimité, **FIXE** comme suit les tarifs liés à l'intervention des services techniques et location de matériel liée à ce service à compter du 1er janvier 2025 :

	TARIF 2025	
	HTS de BIENNE	EXTERIEUR
LOCATION DE MATERIEL - PRESTATION ANIMATION		
Location de tente 3x3 aux associations (montage et démontage compris) Forfait	116 €	
Location de tente 8x5 - Vitabri 6x3 aux associations (montage et démontage compris) Forfait	172 €	
CAUTION POUR LOCATION DE TENTE	200 €	
Location de CHALET (6m ²)	HTS de BIENNE	EXTERIEUR
période du marché de Noël de Morez	53 €	sans objet
1 journée hors Noël	106 €	212 €
2 journées hors Noël	191 €	382 €
1 semaine hors Noël	637 €	1 273 €
CAUTION POUR LOCATION DE CHALET	300 €	300 €
	Communes ARCADE	EXTERIEUR
Location du podium	70 €	160 €

La présente délibération est rendue exécutoire du fait de sa transmission électronique en sous-préfecture le 02/01/2025

AFFICHÉE, le 02/01/2025
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire

SIGNÉ

Laurent PETIT

COMMUNE DES HAUTS DE BIENNE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 19 DECEMBRE 2024

Délibération n° 2024 / 108	
Nombre de délégués titulaires en exercice : 32	<p><u>Ont assisté à la séance</u> : PETIT Laurent, LAROCHE Jacqueline, DELACROIX Claude, CHHIV-TEP Chey-Rithy, VILLEDIEU Florent, LAMY-AU-ROUSSEAU Eric, PARIS Eric, BOIVIN Christiane, CAMELIN Christian, BUSSOD Frédéric, GAY André, DANREZ Michel, LACROIX Elisabeth, PINARD Isabelle, CRESTIN-BILLET Catherine, THEVENIN Gérard, BUFFARD François, CALDAS Roger, DA CUNHA Isabel, CHAVERIAT Christophe, POUSSIN Virginie</p> <p><u>Excusés avec pouvoir</u> : ANAYA Laurence (pouvoir à CAMELIN Christian), KURT Muzzafer (pouvoir à CALDAS Roger), BUHR Nathalie (pouvoir à LAMY-AU-ROUSSEAU Eric), BOCQUET Sylvie (pouvoir à BOIVIN Christiane), MILLET Nathalie (pouvoir à BUSSOD Frédéric)</p> <p><u>Absents</u> : OTRIO Roseline, LUZERNE Sylvain, BEAUD Sylvie, MOUTA Manuel, LEDRU Aurélie, CHIARI Emmanuelle</p>
Nombre de délégués, ayant droit de vote, présents, excusés avec pouvoir : 21 présents	
5 excusés avec pouvoir	
6 absents	
Nombre de votants : 26	
Date de convocation : 13/12/2024	
<u>Objet</u> : Vote des tarifs 2025 - droit de place et occupation domaine	<p><u>Président de séance</u> : Laurent PETIT</p> <p><u>Secrétaire de séance</u> : Chey-Rithy CHHIV-TEP</p>

Le Conseil municipal, à l'unanimité, **FIXE** comme suit, les tarifs du droit de place et de l'occupation domaine public à compter du 1er janvier 2025 :

	TARIF 2025
DROITS DE PLACE ET OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC	
MARCHES	
Banc de vente - le mètre linéaire (ml)	1,5 €
Banc de vente - Abonnement trimestriel , le ml	16,3 €
EXPOSITIONS	
location pour expo-voitures par jour/ par véhicule	5,8 €
FOIRES	
Paiement à l'avance le ml	1,6 €
Paiement sur place	2,0 €
STRUCTURES GONFLABLES OU DEMONTABLES	
le m ² (peu importe la taille du métier)	2,9 €
caravane ou véhicule	12,3 €
FETES LOCALES	
14 JUILLET (forfait 10 jours)	
métiers <et> 100m ² - le m ²	2,9 €
caravane ou véhicule	12,3 €
CIRQUES	
Petit cirque moins de 15m	89,7 €
Grand cirque + de 15m de diamètre	270,7 €
<i>Une caution égale au montant de la location sera demandée avant installation</i>	<i>montant de la location</i>

TROTTOIRS ET OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC PAR DEBIT DE BOISSONS ET ETABLISSEMENTS DE RESTAURATION <i>Les terrasses y compris celles sur l'emplacement de stationnement, peuvent être autorisées du 1er avril au 30 septembre de l'année</i>	
Toutes les rues, le m ² annuel	17,3 €
AUTRE OCCUPATION COMMERCIALE <i>Autorisation du 1er avril au 30 septembre</i>	
Toutes rues, le m ² annuel	17,3 €
Pour une occupation inférieure à 5 jours forfait au	1,6 €
ETALAGE EN DEHORS DES FOIRES ET MARCHES	
Banc de vente le m ² annuel	1,6 €
CAMION DE VENTE (pour vente ambulante après acceptation de la mairie)	
Véhicules > 3,5T / jour	130 €
Véhicules < 3,5T pour vente ambulante après acceptation du Maire (par jour et par ml)	2,0 €
CONTAINERS OU BENNES : Déposés après un délai de carence de 7 jours consécutifs à titre gratuit	
Par jour	17,9 €
AUTRE OCCUPATIONS : Après un délais de carence de 48h consécutives à titre gratuit	
Par jour	5,8 €
ECHAFFAUDAGES ET GRUES : Après un délais de carence de 15 jours consécutifs	
Au m ² et par jour	0,5 €
JARDINS	
FORFAIT 50 m ²	20,2 €
SUPERIEUR A 50 m²	
FORFAIT	20,2 €
+ le m ² supplémentaire	0,2 €

La présente délibération est rendue exécutoire du fait de sa transmission électronique en sous-préfecture le 02/01/2025

AFFICHÉE, le 02/01/2025
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire

SIGNÉ

Laurent PETIT



COMMUNE DES HAUTS DE BIENNE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 19 DECEMBRE 2024

Délibération n° 2024 / 109	
Nombre de délégués titulaires en exercice : 32	<u>Ont assisté à la séance</u> : PETIT Laurent, LAROCHE Jacqueline, DELACROIX Claude, CHHIV-TEP Chey-Rithy, VILLEDIEU Florent, LAMY-AU-ROUSSEAU Eric, PARIS Eric, BOIVIN Christiane, CAMELIN Christian, BUSSOD Frédéric, GAY André, DANREZ Michel, LACROIX Elisabeth, PINARD Isabelle, CRESTIN-BILLET Catherine, THEVENIN Gérard, BUFFARD François, CALDAS Roger, DA CUNHA Isabel, CHAVERIAT Christophe, POUSSIN Virginie <u>Excusés avec pouvoir</u> : ANAYA Laurence (pouvoir à CAMELIN Christian), KURT Muzzafer (pouvoir à CALDAS Roger), BUHR Nathalie (pouvoir à LAMY-AU-ROUSSEAU Eric), BOCQUET Sylvie (pouvoir à BOIVIN Christiane), MILLET Nathalie (pouvoir à BUSSOD Frédéric) <u>Absents</u> : OTRIO Roseline, LUZERNE Sylvain, BEAUD Sylvie, MOUTA Manuel, LEDRU Aurélie, CHIARI Emmanuelle
Nombre de délégués, ayant droit de vote, présents, excusés avec pouvoir : 21 présents	
5 excusés avec pouvoir	
6 absents	
Nombre de votants : 26	
<u>Date de convocation</u> : 13/12/2024	
<u>Objet</u> : Vote des tarifs 2025 - parking, stationnement / WC / télécommandes / photocopies	<u>Président de séance</u> : Laurent PETIT <u>Secrétaire de séance</u> : Chey-Rithy CHHIV-TEP

Le Conseil municipal, à l'unanimité, **FIXE** comme suit, les tarifs des parkings, du stationnement de surface, des WC publics, et des photocopies à compter du 1er janvier 2025 :



	TARIF 2025
PARKINGS - STATIONNEMENT	
Stationnement de surface	
Place Jean Jaurès : abonnement annuel	108 €
Autre : abonnement annuel	108 €
Parking Souterrain Rive Gauche et Résidence Senior	
Abonnement annuel	311 €
Abonnement Semestriel	200 €
Abonnement mensuel	38 €
Caution Rive Gauche (badge)	50 €
Caution Résidence sénior (télécommande)	100 €
Parking Hôtel de ville 2ème étage	
Abonnement annuel	220 €
Abonnement semestriel	220 €
Abonnement mensuel	38 €
Abonnement hebdomadaire	21 €
Caution (clé)	100 €
Parking Viséum et Parking Hôtel de Ville 1er étage et cour Musée	
Abonnement annuel	141 €
Abonnement Semestriel	141 €
Abonnement mensuel	44 €
WC PUBLICS	
Droit d'entrée	0,20 €
TELECOMMANDE BORNE DE LA CITADELLE	
Télécommande (Caution) + clé	100 €
PHOTOCOPIES	
Format 21x29,7	0,2 €

La présente délibération est rendue exécutoire du fait de sa transmission électronique en sous-préfecture le 02/01/2025

AFFICHÉE, le 02/01/2025
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire

SIGNÉ

Laurent PETIT



COMMUNE DES HAUTS DE BIENNE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 19 DECEMBRE 2024

Délibération n° 2024 / 110	
Nombre de délégués titulaires en exercice : 32	<u>Ont assisté à la séance</u> : PETIT Laurent, LAROCHE Jacqueline, DELACROIX Claude, CHHIV-TEP Chey-Rithy, VILLEDIEU Florent, LAMY-AU-ROUSSEAU Eric, PARIS Eric, BOIVIN Christiane, CAMELIN Christian, BUSSOD Frédéric, GAY André, DANREZ Michel, LACROIX Elisabeth, PINARD Isabelle, CRESTIN-BILLET Catherine, THEVENIN Gérard, BUFFARD François, CALDAS Roger, DA CUNHA Isabel, CHAVERIAT Christophe, POUSSIN Virginie <u>Excusés avec pouvoir</u> : ANAYA Laurence (pouvoir à CAMELIN Christian), KURT Muzzafer (pouvoir à CALDAS Roger), BUHR Nathalie (pouvoir à LAMY-AU-ROUSSEAU Eric), BOCQUET Sylvie (pouvoir à BOIVIN Christiane), MILLET Nathalie (pouvoir à BUSSOD Frédéric) <u>Absents</u> : OTRIO Roseline, LUZERNE Sylvain, BEAUD Sylvie, MOUTA Manuel, LEDRU Aurélie, CHIARI Emmanuelle
Nombre de délégués, ayant droit de vote, présents, excusés avec pouvoir : 21 présents	
5 excusés avec pouvoir	
6 absents	
Nombre de votants : 26	
<u>Date de convocation</u> : 13/12/2024	
<u>Objet</u> : Vote des tarifs 2025 - service agricole	<u>Président de séance</u> : Laurent PETIT <u>Secrétaire de séance</u> : Chey-Rithy CHHIV-TEP

Le Conseil municipal, à l'unanimité, **FIXE** comme suit, les tarifs des activités du service agricole à compter du 1er janvier 2025 :

	TARIF 2025
ACTIVITE DU SERVICE AGRICOLE	
MIEL (récolte de l'année en cours)	8 €
MIEL (récolte de l'année précédente aux agents des collectivités)	4 €
Merguez	9 € / kg

La présente délibération est rendue exécutoire du fait de sa transmission électronique en sous-préfecture le 02/01/2025

AFFICHÉE, le 02/01/2025
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire

SIGNÉ

Laurent PETIT



COMMUNE DES HAUTS DE BIENNE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 19 DECEMBRE 2024

Délibération n° 2024 / 111	
Nombre de délégués titulaires en exercice : 32	<u>Ont assisté à la séance</u> : PETIT Laurent, LAROCHE Jacqueline, DELACROIX Claude, CHHIV-TEP Chey-Rithy, VILLEDIEU Florent, LAMY-AU-ROUSSEAU Eric, PARIS Eric, BOIVIN Christiane, CAMELIN Christian, BUSSOD Frédéric, GAY André, DANREZ Michel, LACROIX Elisabeth, PINARD Isabelle, CRESTIN-BILLET Catherine, THEVENIN Gérard, BUFFARD François, CALDAS Roger, DA CUNHA Isabel, CHAVERIAT Christophe, POUSSIN Virginie <u>Excusés avec pouvoir</u> : ANAYA Laurence (pouvoir à CAMELIN Christian), KURT Muzzafer (pouvoir à CALDAS Roger), BUHR Nathalie (pouvoir à LAMY-AU-ROUSSEAU Eric), BOCQUET Sylvie (pouvoir à BOIVIN Christiane), MILLET Nathalie (pouvoir à BUSSOD Frédéric) <u>Absents</u> : OTRIO Roseline, LUZERNE Sylvain, BEAUD Sylvie, MOUTA Manuel, LEDRU Aurélie, CHIARI Emmanuelle
Nombre de délégués, ayant droit de vote, présents, excusés avec pouvoir : 21 présents	
5 excusés avec pouvoir	
6 absents	
Nombre de votants : 26	
Date de convocation : 13/12/2024	
<u>Objet</u> : Vote des tarifs 2025 - bassin d'apprentissage et activités ludiques	<u>Président de séance</u> : Laurent PETIT <u>Secrétaire de séance</u> : Chey-Rithy CHHIV-TEP

Le Conseil municipal, à l'unanimité, **FIXE** comme suit, les tarifs du bassin d'apprentissage et des activités ludiques à compter du 1er janvier 2025 :

	TARIF 2025	
	HTS de BIENNE	EXTERIEUR
BASSIN D'APPRENTISSAGE & ACTIVITES LUDIQUES		
SANS MAITRE-NAGEUR		
Tarif horaire personne privée	134 €	
Tarif horaire personne morale	31 €	
Tarif week-end	162 €	
Tarif hebdomadaire	920 €	
AVEC MAITRE-NAGEUR		
Tarif horaire	77 €	
ACTIVITES LUDIQUES BASSIN D'APPRENTISSAGE		
Tarif à la séance (vente par forfait * 10 séance)	9,7 €	12,1 €

La présente délibération est rendue exécutoire du fait de sa transmission électronique en sous-préfecture le 02/01/2025

AFFICHÉE, le 02/01/2025
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire

SIGNÉ

Laurent PETIT



COMMUNE DES HAUTS DE BIENNE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 19 DECEMBRE 2024

Délibération n° 2024 / 112	
Nombre de délégués titulaires en exercice : 32	<p><u>Ont assisté à la séance</u> : PETIT Laurent, LAROCHE Jacqueline, DELACROIX Claude, CHHIV-TEP Chey-Rithy, VILLEDIEU Florent, LAMY-AU-ROUSSEAU Eric, PARIS Eric, BOIVIN Christiane, CAMELIN Christian, BUSSOD Frédéric, GAY André, DANREZ Michel, LACROIX Elisabeth, PINARD Isabelle, CRESTIN-BILLET Catherine, THEVENIN Gérard, BUFFARD François, CALDAS Roger, DA CUNHA Isabel, CHAVERIAT Christophe, POUSSIN Virginie</p> <p><u>Excusés avec pouvoir</u> : ANAYA Laurence (pouvoir à CAMELIN Christian), KURT Muzzafer (pouvoir à CALDAS Roger), BUHR Nathalie (pouvoir à LAMY-AU-ROUSSEAU Eric), BOCQUET Sylvie (pouvoir à BOIVIN Christiane), MILLET Nathalie (pouvoir à BUSSOD Frédéric)</p> <p><u>Absents</u> : OTRIO Roseline, LUZERNE Sylvain, BEAUD Sylvie, MOUTA Manuel, LEDRU Aurélie, CHIARI Emmanuelle</p>
Nombre de délégués, ayant droit de vote, présents, excusés avec pouvoir : 21 présents	
5 excusés avec pouvoir	
6 absents	
Nombre de votants : 26	
Date de convocation : 13/12/2024	
Objet : Vote des tarifs 2025 - Musée de la lunette	<p><u>Président de séance</u> : Laurent PETIT</p> <p><u>Secrétaire de séance</u> : Chey-Rithy CHHIV-TEP</p>

Le Conseil municipal, à l'unanimité, **FIXE** comme suit, les tarifs du Musée de la lunette à compter du 1er janvier 2025 :

	TARIF 2025	
MUSEE DE LA LUNETTE		
	Entrée simple	Visite Guidée
INDIVIDUELS		
Résident de Morez : sur présentation d'un titre	0,00 €	1,50 €
Adulte	6,00 €	7,50 €
Enfants < 18 ans	4,00 €	4,00 €
Enfants < 6 ans	0,00 €	0,00 €
Famille (2 adultes + 2 enfants)	18,00 €	21,00 €
Enfant supplémentaire du tarif famille	2,00 €	2,00 €
Etudiant : sur présentation d'un titre	5,00 €	5,00 €
Personne handicapée : sur présentation d'un titre	5,00 €	5,00 €
Accompagnateur Handicapé	0,00 €	0,00 €
Carte ICOM : sur présentation d'un titre	0,00 €	0,00 €
Association des amis du musée	0,00 €	0,00 €
Divers	0,00 €	0,00 €



	Entrée simple	Visite Guidée	
ATELIER (individuel)			
Ateliers seul	4,00 €	Sans objet	
GROUPE			
Enfant (+ 6 ans)	2,50 €	2,50 €	
Groupe scolaire Hauts-De-Bienne	0,00 €	0,00 €	
Groupe scolaire hors Hauts-De-Bienne	2,50 €	2,50 €	
- 6 ans hors Hauts-De-Bienne	0,00 €	0,00 €	
Groupe adultes : à partir de 10 personnes ou selon accords commerciaux	5,00 €	6,50 €	
Ligne des Hirondelles adulte	5,00 €	6,50 €	
Ligne des Hirondelles enfant	2,50 €	2,50 €	
Accompagnateur	0,00 €	0,00 €	
PARTENARIATS			
Pass Jura Musée plein tarif	6,00 €	7,50 €	
Pass Jura Musée réduit : sur présentation d'un titre	5,00 €	6,50 €	
Pass Jura Musée Gratuit : sur présentation d'un titre	0,00 €	0,00 €	
Pass Culture individuel	4,00 €	4,00 €	
Pass Culture collectif Hauts de Bienne	0,00 €	0,00 €	
Pass Culture collectif hors Hauts de Bienne	2,50 €	2,50 €	
Pass Time offre découverte	1 entrée offerte pour 1 achetée (valable jusqu'à 6 personnes, les entrées les moins chères étant offertes)	Sans objet	
Pass Time offre permanente	5,00 € (adulte) 2.5 € (enfant < 18 ans) (valable jusqu'à 6 personnes)	Sans objet	
Carte avantage jeune : sur présentation du titre	0,00 €	Sans objet	
Pass ambassadeur : sur présentation du titre	0,00 €	1,50 €	
Acompagnateur pass ambassadeur : sur présentation du titre	5,00 €	6,50 €	
Coup de pouce de Hauts-De-Bienne : sur présentation d'un titre	0,00 €	Sans objet	
EPAF + adulte : sur présentation d'un titre	5,00 €	6,50 €	
EPAF + enfant moins de 18 ans : sur présentation d'un titre	2,50 €	2,50 €	
Manifestations et animations ponctuelles			
Nuit de la lecture	0,00 €		
Journées nationales Tourisme et handicap : Personnes handicapées, sur présentation d'un titre + accompagnateurs	0,00 €		
Nuit européenne des musées	0,00 €		
Journées européennes du patrimoine	0,00 €		
Atelier-découverte « bien-être »	5,00 €		
Conférence	0,00 €		
Boutique Musée (régie)	Cf. régie boutique musée		

La présente délibération est rendue exécutoire du fait de sa transmission électronique en sous-préfecture le 02/01/2025

AFFICHÉE, le 02/01/2025
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire

SIGNÉ

Laurent PETIT



COMMUNE DES HAUTS DE BIENNE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 19 DECEMBRE 2024

Délibération n° 2024 / 113	
Nombre de délégués titulaires en exercice : 32	<u>Ont assisté à la séance</u> : PETIT Laurent, LAROCHE Jacqueline, DELACROIX Claude, CHHIV-TEP Chey-Rithy, VILLEDIEU Florent, LAMY-AU-ROUSSEAU Eric, PARIS Eric, BOIVIN Christiane, CAMELIN Christian, BUSSOD Frédéric, GAY André, DANREZ Michel, LACROIX Elisabeth, PINARD Isabelle, CRESTIN-BILLET Catherine, THEVENIN Gérard, BUFFARD François, CALDAS Roger, DA CUNHA Isabel, CHAVERIAT Christophe, POUSSIN Virginie <u>Excusés avec pouvoir</u> : ANAYA Laurence (pouvoir à CAMELIN Christian), KURT Muzzafer (pouvoir à CALDAS Roger), BUHR Nathalie (pouvoir à LAMY-AU-ROUSSEAU Eric), BOCQUET Sylvie (pouvoir à BOIVIN Christiane), MILLET Nathalie (pouvoir à BUSSOD Frédéric) <u>Absents</u> : OTRIO Roseline, LUZERNE Sylvain, BEAUD Sylvie, MOUTA Manuel, LEDRU Aurélie, CHIARI Emmanuelle
Nombre de délégués, ayant droit de vote, présents, excusés avec pouvoir : 21 présents	
5 excusés avec pouvoir	
6 absents	
Nombre de votants : 26	
<u>Date de convocation</u> : 13/12/2024	
<u>Objet</u> : Vote des tarifs 2025 – affouage de La Mouille	<u>Président de séance</u> : Laurent PETIT <u>Secrétaire de séance</u> : Chey-Rithy CHHIV-TEP

Le Conseil municipal, à l'unanimité, **FIXE** comme suit, les tarifs de de l'affouage de la Mouille à compter du 1er janvier 2025 :

	TARIF 2025
AFFOUAGE	
TAXE D'AFFOUAGE (commune de La Mouille)	65 €

La présente délibération est rendue exécutoire du fait de sa transmission électronique en sous-préfecture le 02/01/2025

AFFICHÉE, le 02/01/2025
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire

SIGNÉ

Laurent PETIT



COMMUNE DES HAUTS DE BIENNE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 19 DECEMBRE 2024

Délibération n° 2024 / 114	
Nombre de délégués titulaires en exercice : 32	<u>Ont assisté à la séance</u> : PETIT Laurent, LAROCHE Jacqueline, DELACROIX Claude, CHHIV-TEP Chey-Rithy, VILLEDIEU Florent, LAMY-AU-ROUSSEAU Eric, PARIS Eric, BOIVIN Christiane, CAMELIN Christian, BUSSOD Frédéric, GAY André, DANREZ Michel, LACROIX Elisabeth, PINARD Isabelle, CRESTIN-BILLET Catherine, THEVENIN Gérard, BUFFARD François, CALDAS Roger, DA CUNHA Isabel, CHAVERIAT Christophe, POUSSIN Virginie <u>Excusés avec pouvoir</u> : ANAYA Laurence (pouvoir à CAMELIN Christian), KURT Muzzafer (pouvoir à CALDAS Roger), BUHR Nathalie (pouvoir à LAMY-AU-ROUSSEAU Eric), BOCQUET Sylvie (pouvoir à BOIVIN Christiane), MILLET Nathalie (pouvoir à BUSSOD Frédéric) <u>Absents</u> : OTRIO Roseline, LUZERNE Sylvain, BEAUD Sylvie, MOUTA Manuel, LEDRU Aurélie, CHIARI Emmanuelle
Nombre de délégués, ayant droit de vote, présents, excusés avec pouvoir : 21 présents	
5 excusés avec pouvoir	
6 absents	
Nombre de votants : 26	
<u>Date de convocation</u> : 13/12/2024	
<u>Objet</u> : Vote des tarifs 2025 – eau potable	<u>Président de séance</u> : Laurent PETIT <u>Secrétaire de séance</u> : Chey-Rithy CHHIV-TEP

Le Conseil municipal, à l'unanimité, **FIXE** comme suit, les tarifs de l'eau potable à compter du 1er janvier 2025 :

	TARIF 2025
EAU POTABLE	
Prix AU m3 consommé	
jusqu'à 50 m3/an au m3	0,47 €
De 51 A 1000 m3/an au m3	0,54 €
au delà 1000 m3/an au m3	0,57 €
Prime semestrielle fixe	9,46 €
Redevance consommations eau et performance des réseaux	voir délibération spécifique (n°2024-097)

La présente délibération est rendue exécutoire du fait de sa transmission électronique en sous-préfecture le 02/01/2025

AFFICHÉE, le 02/01/2025
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire

SIGNÉ

Laurent PETIT



COMMUNE DES HAUTS DE BIENNE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 19 DECEMBRE 2024

Délibération n° 2024 / 115	
Nombre de délégués titulaires en exercice : 32	<u>Ont assisté à la séance</u> : PETIT Laurent, LAROCHE Jacqueline, DELACROIX Claude, CHHIV-TEP Chey-Rithy, VILLEDIEU Florent, LAMY-AU-ROUSSEAU Eric, PARIS Eric, BOIVIN Christiane, CAMELIN Christian, BUSSOD Frédéric, GAY André, DANREZ Michel, LACROIX Elisabeth, PINARD Isabelle, CRESTIN-BILLET Catherine, THEVENIN Gérard, BUFFARD François, CALDAS Roger, DA CUNHA Isabel, CHAVERIAT Christophe, POUSSIN Virginie <u>Excusés avec pouvoir</u> : ANAYA Laurence (pouvoir à CAMELIN Christian), KURT Muzzafer (pouvoir à CALDAS Roger), BUHR Nathalie (pouvoir à LAMY-AU-ROUSSEAU Eric), BOCQUET Sylvie (pouvoir à BOIVIN Christiane), MILLET Nathalie (pouvoir à BUSSOD Frédéric) <u>Absents</u> : OTRIO Roseline, LUZERNE Sylvain, BEAUD Sylvie, MOUTA Manuel, LEDRU Aurélie, CHIARI Emmanuelle
Nombre de délégués, ayant droit de vote, présents, excusés avec pouvoir : 21 présents	
5 excusés avec pouvoir	
6 absents	
Nombre de votants : 26	
<u>Date de convocation</u> : 13/12/2024	
<u>Objet</u> : Vote des tarifs 2025 - chambre funéraire	<u>Président de séance</u> : Laurent PETIT <u>Secrétaire de séance</u> : Chey-Rithy CHHIV-TEP

Le Conseil municipal, à l'unanimité, **FIXE** comme suit, les tarifs de la chambre funéraire à compter du 1er janvier 2025 :

CHAMBRE FUNERAIRE			
	HAUTS DE BIENNE + EX-ADHERENT (Bellefontaine, Longchaumois, Morbier, Saint-Laurent)	EXTERIEUR	
DROIT D'ADMISSION			
<i>Hors Taxes</i>	123,33 €	265,83 €	
<i>Toutes Taxes</i>	148 €	319 €	
FORFAIT DE PRESENTATION			
<i>Hors Taxes</i>	185,83 €	248,33 €	
<i>Toutes Taxes</i>	223 €	298 €	

La présente délibération est rendue exécutoire du fait de sa transmission électronique en sous-préfecture le 02/01/2025

AFFICHÉE, le 02/01/2025
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire

SIGNÉ

Laurent PETIT